

bulletin municipal

SAINT-CLOUD

**La nouvelle rue du centre
de Saint-Cloud baptisée :
« rue de la Faïencerie »**



n° 167 septembre 1981

PIERRE

CHEMISIER - TAILLEUR

vous propose

- de vous habiller dans les plus belles qualités de draperies françaises, anglaises et italiennes

EN PRET A PORTER
SUR MESURES (formule industrielle)
EN MESURE TAILLEUR

- une sélection de chemises, cravates, pulls, sous-vêtements

90 bd de la République 602.53.15

tableau d'honneur

Olivier Delahousse

Encadrement

Lithographie, gravure, diplôme,
carte postale, miroir, canevas,
médailles, objets divers...

Restauration, tableaux et cadres



15, rue de Buzenval
92210 Saint-Cloud
Tél. 602.22.16

JO-FUNNY

Anciennement 2, avenue Jean-Jaurès à SURESNES

Cadeaux - Arts de la table
Petits meubles - Lampes
Linge de table
Cadeaux pour enfants

*a transféré son magasin
pour mieux vous accueillir au*

4, Parc de la Bérengère
à SAINT-CLOUD
Tél. : 771.61.19

Votre partenaire

2 AGENCES A SAINT-CLOUD :

CD 506 8, RUE DAILLY
Tél. 602.04.17

SB 511 98, RUE DE LA RÉPUBLIQUE
Tél. 602.66.22



CREDIT LYONNAIS



Dans le cadre du magnifique Parc de Saint-Cloud

La Lanterne du Parc

Bar-Restaurant - Rond-Point de la Lanterne

**C'est d'abord un site exceptionnel
une cuisine familiale de qualité**

Un établissement à votre service 365 jours par an
(fermé en soirée automne-hiver)
Menu à 38 F (carte)

SPÉCIAL FESTIVAL D'AUTOMNE 1981

Service à 18 h 30 pendant la durée
des représentations des Tréteaux de France

Tél. 534.88.66 - 766.56.33

Jean LECLERC

42, bd de la République
SAINT-CLOUD
Tél. 602.66.55

PHILIPS

nous a choisis

*Pour notre compétence
technique*

*Pour le sérieux de notre
service après-vente*

*Pour la qualité
de notre accueil*

*Pour notre sens
des responsabilités*



nous avons choisi

PHILIPS

*Pour ses techniques
de pointe
Pour l'étendue
de sa gamme
Pour la qualité
de son assistance
Parce que c'est
la 1^{re} marque*

DEUX ATOUTS !



M. SCHIFER

TRES GRAND CHOIX DE LAMPES
 PETITS MEUBLES
 ABAT-JOUR SUR MESURE
 CADEAUX

LE LUMINAIRE DE QUALITE

12, rue Dailly, 92210 Saint-Cloud - 602.02.39

*Reproduction de tous documents,
 rapports, brochures de textes,
 thèses, cours photocopiés, etc.,
 de 10 à 500 exemplaires.*

Prix 0,40 à 0,60 F par face imprimée
 en recto seul ou recto-verso (selon
 tirage, par xérocopie). Possibilité
 de réduction de format. Format de
 sortie 21 × 29,7. Minimum 100 F.

**S'adresser à M. HAURET
 Société SOER/IFOR**

28, rue Pasteur, 92551 SAINT-CLOUD Cedex
 TÉL. 771.91.19

St-Cloud - Tapisserie — Décoration

J. PARENT

26, rue de la Porte-Jaune
 771.80.88

TENTURES MURALES
 VOILAGES, RIDEAUX, SIEGES
 REVETEMENTS DE SOL, MOQUETTES

Toute la décoration intérieure



PIANOS

Jean-Claude PENON

18, rue Preschez, 92210 SAINT-CLOUD - Tél. 602 66.84

VENTE - ACHAT - LOCATION - ACCORD - REPARATION

Location-Vente

AGENCE DELAUNAY

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 20.000 FRANCS

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

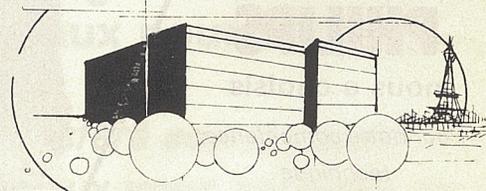
VENTE ACHAT LOCATIONS VILLAS APPARTEMENTS

113, Bd de la République, 92210 Saint-Cloud

Tél. 771.85.13 - 771.83.49 - 771.67.23 - 771.67.28 - 771.67.32



Caisse garantie
 FNAIM



AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES
 SOCIÉTÉ SUISSE WINTERTHUR

C. DAUPHIN

58, rue de Buzenval - Saint-Cloud

771.85.49

BOURDOISEAU

FOURREUR

1, place de l'Eglise

602 04.37

ASSURANCES

ACCIDENTS - INCENDIE - VIE
RESPONSABILITE CIVILE

PARTICULIERS - COMMERCE - INDUSTRIES

VOIZARD et BERNARD

27, rue Pasteur

92210 SAINT-CLOUD

Parking réservé

602 89.02 - 602 89.93

Ouvert samedi matin



CORI

Parfumerie
Institut
Pédicurie médicale
Boutique cadeaux

Ouvert toute l'année - Carte fidélité

20, bd de la République - SAINT-CLOUD
602.92.89



PEDICURE MEDICALE

par pédicure diplômée d'Etat

PODOLOGIE: semelles orthopédiques
par PODOLOGUE D.E. conventionné S.S.

771.84.03 29, rue de l'Avre - 92 Saint-Cloud

B. CLEMENT

5, rue Dailly, 92210 SAINT-CLOUD

Tél. 602 03.83

Fermé le mardi

TRAITEUR, PATISSIER, CHOCOLATIER

ORGANISE :

Lunchs, Cocktails, Déjeuners, Diners

A votre service

Personnel et Matériel

Consultez-nous

TISSUS - MERCERIE - LAINES

PENELOPE

9, rue de Montretout

92210 SAINT-CLOUD

Tél. 602.31.12

HOTEL RESTAURANT

3 ETOILES N.N.

VILLA HENRI IV

36 CHAMBRES tout confort,
bains, douches, wc particuliers

SALLE DE CONFERENCE
pour 40 personnes

SON RESTAURANT
LUNCHS - COCKTAILS
SÉMINAIRES

Le restaurant est fermé le dimanche soir

43, boulevard de la République

92210 Saint-Cloud - Tél. 602 59.30

Télex 270105 F TXFRA/Réf. 205

Parking

*Le plaisir
de la rentrée
commence chez*

papounet

vêtements pour enfants
de la naissance à 16 ans

**TENUES MARINES
pour INSTITUTIONS**

15, rue de l'Eglise

☎ 602.03.93

SAINT-CLOUD

Sommaire

LE PROPOS DU MAIRE 5

LES DOSSIERS DU MOIS

■ LA FISCALITÉ LOCALE A SAINT-CLOUD 6 à 8 par Jean-Pierre FOURCADE

■ COLONIES DE VACANCES ET CLASSES TRANSPLANTÉES : 9 à 11 Peut-on et doit-on envisager une nouvelle politique ? par Élie-Pierre ROCHICCIOLI, Maire-Adjoint chargé du Sport

■ LA SÉCURITÉ A SAINT-CLOUD 12 par René BASSINET, premier Maire-Adjoint

VIE LOCALE

- Le chômage des cadres 13
par le Docteur ARNAUD, Maire-Adjoint chargé des Affaires sociales
- Le stationnement payant 14 et 15
par Nicole FAUQUENOT, Maire-Adjoint chargé de la Qualité de la Vie
- Centre Ville : Enquête parcellaire phase 3 bis du secteur de restauration 16 et 17
par Bertrand CUNY, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme
- L'année 1981 dans les bâtiments scolaires 18 et 19
par Jacques JONKA, Maire-Adjoint chargé des Bâtiments et de la Sécurité
- Nouveaux tarifs des classes transplantées et colonies de vacances 20 et 21
Par Élie-Pierre ROCHICCIOLI, Maire-Adjoint chargé du Sport et de la jeunesse, et Pierre VINSON, Maire-Adjoint chargé de l'Enseignement
- La Fête des écoles 22
- Pour une meilleure insertion des personnes handicapées dans notre cité 23

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 24 à 26

PARTICIPATION A LA VIE MUNICIPALE : 27 à 30

- Comités de quartiers
- Commissions extra-municipales

MANIFESTATIONS COMMUNALES 31

- Réception des enseignants
- Remise des décorations aux mères de famille
- Carnet
- Nécrologie : 32
- Notre cité marquée par la disparition de deux grands Clodoaldiens

VIE ASSOCIATIVE 33 à 36

SPORTS : l'U.A.S. athlétisme 37

INFORMATIONS PRATIQUES 38 à 41

- Sociales
- Générales

CONSEIL MUNICIPAL 42 à 46

- Séance du 25 juin

ÉTAT CIVIL 47

Directeur de la Publication :
Jean-Pierre FOURCADE

Conseiller Municipal
délégué à l'Information :
Christiane DUPONT

Service de Presse :
Evelyne PFEFFER

Photographies :
Mlle Carole HUYGHE

Fréquence :
bimestrielle
(1^{er} fév. - 1^{er} avril
1^{er} juin - 15 sept. - 1^{er} déc.)

Prix de vente :
Au numéro : 2 F
Abonnement annuel : 25 F
(avec envoi postal)

Paiement :
Chèque bancaire à l'ordre de
Monsieur le Receveur Principal
C.C.P. Paris 9003.64

Publicité :
Exclusivement reçue à
la Mairie de Saint-Cloud
(602.70.40, poste 356)

S.P.E.I.
54510 Tomblaine
Dépôt légal n° 583
3^e trimestre 1981

LE PROPOS DU MAIRE

La rentrée, comme chaque année, apporte aux Clodoaldiennes et aux Clodoaldiens un certain nombre de nouveautés et d'améliorations.

Parmi les nouveautés, je tiens à citer :

- l'ouverture tant attendue de la maison de cure médicale « long séjour » à Lelégard ;
- l'inauguration de la station de métro Boulogne-Pont de Saint-Cloud et sa liaison avec notre commune par l'intermédiaire du busphone ;
- enfin, la bonne marche des trois grands chantiers de Saint-Cloud proches de leur achèvement, la rénovation du premier îlot du centre-ville, l'ensemble commercial de Montretout et le centre culturel des Trois-Pierrots.

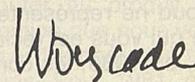
Parmi les améliorations, votre conseil municipal s'est attaché, cette année, à des travaux de voirie et d'entretien des trottoirs, à la mise en état des groupes scolaires et à un meilleur aménagement des espaces verts.

Pour ce qui concerne la rentrée scolaire, la ville de Saint-Cloud dispose maintenant d'écoles maternelles et élémentaires presque entièrement restructurées. La rénovation complète de l'école du centre se poursuit dans de bonnes conditions. La bonne nouvelle de la rentrée est sans doute l'ouverture d'une nouvelle classe maternelle à Montretout, ce qui témoigne d'une reprise de la natalité dans notre ville. Enfin, la création au lycée Florent-Schmitt, à partir de cette année, d'une classe préparatoire aux grandes écoles de commerce marque la vocation particulière de notre lycée et renforce son corps professoral.

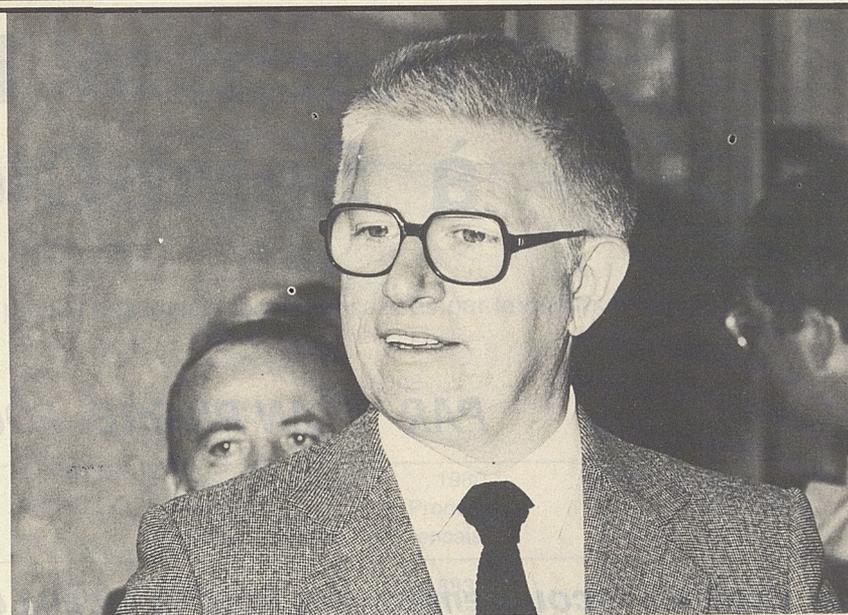
Bien entendu, ce sont plutôt les mauvaises nouvelles, et notamment les augmentations de tarifs de prestations collectives et le poids de la fiscalité locale qui retiendront l'attention. En conséquence, vous trouverez dans le présent numéro du bulletin municipal toutes les informations nécessaires à une meilleure compréhension de ces inconvénients habituels en période de rentrée.

Permettez-moi enfin de vous inviter à participer en grand nombre aux diverses manifestations de notre VI^e Festival d'Automne organisé par la commission extra-municipale des affaires culturelles, en coopération avec les Tréteaux de France de Jean Danet. Le programme de ce VI^e Festival va faire du rond-point de la Lanterne un lieu privilégié d'enrichissement culturel.

Quant aux perspectives d'évolution à plus long terme de notre commune et de sa gestion, j'attends la fin des grands débats parlementaires en cours pour vous faire part de l'importance des changements qui s'annoncent. Il est vraisemblable que les années 1982 et 1983 seront difficiles. Ce sera une raison supplémentaire pour resserrer notre cohésion.



J. P. FOURCADE



la Fiscalité Locale à Saint-Cloud

PAR JEAN-PIERRE FOURCADE

La mise en recouvrement des impôts locaux de l'année 1981 crée, comme chaque année, quelques difficultés qui proviennent de la complexité et du poids de la fiscalité locale. Comme 1981 est la première année d'application de la réforme adoptée par le Parlement le 10 janvier 1980, il me paraît nécessaire de répondre aux principales questions que soulèvent ces impôts.

COMMENT SONT ETABLIS LES IMPOTS LOCAUX ?

● Les avertissements d'impôts locaux que vous recevez chaque année récapitulent des taxes qui sont versées à plusieurs collectivités, établissements publics ou syndicats (Région d'Ile-de-France, Département des Hauts-de-Seine, Commune de Saint-Cloud, Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, syndicats intercommunaux). A ces taxes s'ajoutent les frais de recouvrement et de dégrèvement encaissés par l'État. Si bien que les impôts locaux directement encaissés par la commune de Saint-Cloud ne représentent qu'une partie de ce qui vous est réclamé. Ainsi, par exemple, en 1980, les contribuables clodoaldiens ont acquitté 52.857,241 F d'impôts locaux dont seulement 23.290.000 F soit 44 % ont été versés à la commune.

● Depuis 1980, les bases d'imposition des quatre taxes directes (taxe d'habitation, taxes foncières bâtie et non bâtie, taxe professionnelle) font l'objet d'une réévaluation annuelle soit forfaitaire, soit réelle. Le Conseil Municipal a la liberté, sous certaines réserves, de fixer les taux d'imposition en fonction de cette évolution. C'est ainsi qu'à Saint-Cloud, en 1981, les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières sont les mêmes qu'en 1980 : les contribuables ne supporteront donc que l'effet de la réévaluation des bases, soit 10 % en moyenne.

● Désireux de corriger les injustices inévitables qui pourraient résulter de l'application d'impôts locaux ne tenant pas

compte des ressources réelles des contribuables, votre Conseil Municipal a pleinement utilisé les possibilités qu'offre la loi pour dégrèver partiellement les familles nombreuses et les occupants de logements à faible valeur locative. En revanche, il a fixé, pour la taxe professionnelle, un minimum d'imposition plus faible que celui qui aurait résulté de l'application automatique de la loi.

● Je dois signaler, en outre, que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est, à Saint-Cloud, rattachée aux bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties. C'est pourquoi il me paraît équitable d'en ajouter le montant au produit des quatre taxes directes.

QUE REPRÉSENTENT LES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX A SAINT-CLOUD ?

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du produit des impôts locaux encaissés par la commune, depuis 1978, et sa répartition entre les cinq taxes directes :

(en francs)

Nature de l'imposition	1978 Produit net encaissé	1979 Produit net encaissé	1980 Produit net encaissé	1981 Produit net prévu
Taxe d'habitation	6 979 228	7 808 794	8 883 723	9 666 170
% du total	39,69	38,16	38,14	35,83
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 853 338	3 363 348	3 994 892	4 657 580
% du total	16,22	16,43	17,15	17,26
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38 684	42 462	47 028	36 530
% du total	0,22	0,21	0,21	0,14
Taxe professionnelle	5 214 250	6 500 396	7 364 357	9 217 280
% du total	29,65	31,76	31,62	34,17
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 500 000	2 750 000	3 000 000	3 400 000
% du total	14,22	13,44	12,88	12,60
TOTAL	17 585 500	20 465 000	23 290 000	26 977 560

Ce tableau appelle plusieurs commentaires :

● De 1978 à 1981, le produit total des impôts directs locaux a augmenté à Saint-Cloud de 53,4 %. Cette augmentation résulte à la fois de l'accroissement naturel des bases d'imposition provenant des constructions neuves et des entreprises nouvellement installées dans les bureaux de la colline ou à la Fouilleuse et du léger renforcement de la pression fiscale décidé par le Conseil Municipal pour équilibrer le budget. Pour la période considérée, la pression fiscale à Saint-Cloud a augmenté moins vite que l'évolution des prix puisque son taux a progressé d'environ

11 % par an. Votre Conseil Municipal tient en effet à limiter le recours à l'impôt, ce qui implique une gestion prudente de la Ville.

● De 1978 à 1981, en revanche, la répartition interne de la fiscalité locale a été progressivement modifiée. Alors qu'en 1978 le produit de la taxe d'habitation représentait l'élément le plus important de la fiscalité locale, on peut constater qu'en 1981 le produit de la taxe professionnelle et, dans une moindre mesure, celui des taxes foncières évoluent plus rapidement.

Nous connaissons dans quelques années une fiscalité mieux équilibrée, correspondant à la réalité du potentiel fiscal de Saint-Cloud.

● Pour avoir une idée tout à fait exacte de la situation fiscale de notre commune, il faudrait ajouter au produit des cinq taxes la subvention que nous verse l'État pour compenser l'exonération des constructions neuves. Pour 1981, cette subvention s'élève à 3.540.000 francs. C'est dire que l'impôt foncier représente déjà une part importante de nos ressources.

COMMENT SE SITUE SAINT-CLOUD DANS LE DÉPARTEMENT ?

J'avais indiqué, pour la période 1976-1978 ⁽¹⁾, que la fiscalité locale de Saint-Cloud se caractérisait par une relative lourdeur des impôts frappant les ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) et par une faible contribution des entreprises (taxe professionnelle). Compte tenu de la réforme intervenue en 1980 et des décisions prises, pour 1981, par votre

Conseil Municipal, un certain rééquilibrage a été entamé qui place notre commune dans le petit peloton des villes à fiscalité très modérée. Sur les 36 communes du département des Hauts-de-Seine et en partant des communes les moins imposées, Saint-Cloud se classe en deuxième position pour la taxe professionnelle et en sixième position pour les taux de la taxe

d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce classement place la commune très en dessous de la moyenne départementale.

Voici d'ailleurs les taux des taxes directes locales décidées pour 1981, par les communes les moins imposées, et par les communes les plus imposées du département des Hauts-de-Seine :

(1) cf. Bulletin municipal n° 154 de février 1979.

Communes	Taxe d'habitation %	Taxe sur le foncier bâti %	Taxe professionnelle %
Neuilly	1,72	0,83	1,41
Courbevoie	3,71	2,61	4,02
Saint-Cloud	6,28	5,59	2,95
Boulogne	6,40	4,22	6,02
Vaucresson	6,32	7,49	5,36
Montrouge	7,24	5,69	6,87
Sèvres	11,05	13,00	10,37
Issy-les-Moulineaux	10,50	11,31	12,36
Suresnes	14,00	11,27	10,33
Chatenay-Malabry	8,04	14,13	15,99
Chaville	15,69	16,58	15,63
Bagneux	12,89	16,60	11,02

Comme désormais, les taux des taxes directes locales sont comparables d'une commune à l'autre, les Clodoaldiens peuvent se situer facilement et en tirer les conséquences. Votre Conseil municipal continuera, par une gestion rigoureuse, de concilier le dynamisme de l'action et la modération de l'impôt.

J.-P. FOURCADE.

SACHEZ QUE...

NOUS AVONS DEUX CONCILIEURS POUR LE CANTON DE SAINT-CLOUD

Le conciliateur a pour mission de favoriser et de constater le règlement à l'amiable de petits litiges (voisinage, paiement de dettes...). Ni magistrat, ni notaire, ni conseiller juridique, il opère en dehors de toute procédure et des formalités administratives. Avant tout interlocuteur, conseiller et informateur, il est à l'écoute des particuliers et de leurs doléances.

Leurs permanences hebdomadaires à la Mairie sont désormais fixées :

Madame BELIN

tous les mercredis, de 9 heures à 12 heures

Monsieur ROUSSEAU

tous les vendredis, de 9 heures à 12 heures

Reprise des permanences le mercredi 15 septembre.

Pour tous renseignements concernant leur activité au service de la population, s'adresser au Bureau des Hôtesse à la Mairie.

COLONIES DE VACANCES ET CLASSES TRANSPLANTÉES :

doit-on et peut-on envisager une nouvelle politique ?

par **Élie-Pierre ROCHICCIOLI**,
Maire-Adjoint chargé de la Jeunesse et des Sports

Pour permettre aux enfants de Saint-Cloud de bénéficier en dehors des périodes scolaires d'un changement d'air et pendant celles-ci de séjours studieux dans des centres de nature, la Ville de Saint-Cloud a acquis ces dernières années deux centres de vacances, l'un dans les Alpes, au col de Tamié, près d'Albertville, dont la capacité d'accueil est de 60 enfants, l'autre sur la côte atlantique à Saint-Brévin-L'Océan au sud de Nantes et qui peut recevoir 70 enfants.

L'ambition de la Municipalité est d'utiliser au maximum ces deux centres en fonction des possibilités climatiques et pour ce faire d'organiser des colonies de vacances pendant les périodes de congés de février, de Pâques et les mois de juillet et d'août et, parallèlement, dans le cadre des classes transplantées, de mettre sur pied dans chacun de ces centres cinq séjours de deux classes.

Par ailleurs, ces centres de vacances peuvent être utilisés par les familles et le personnel communal et aussi par les personnes du troisième âge.

des problèmes nouveaux

Ils sont liés d'une part à l'augmentation des coûts de gestion et d'autre part à une certaine désaffection qui se traduit par une diminution des demandes.

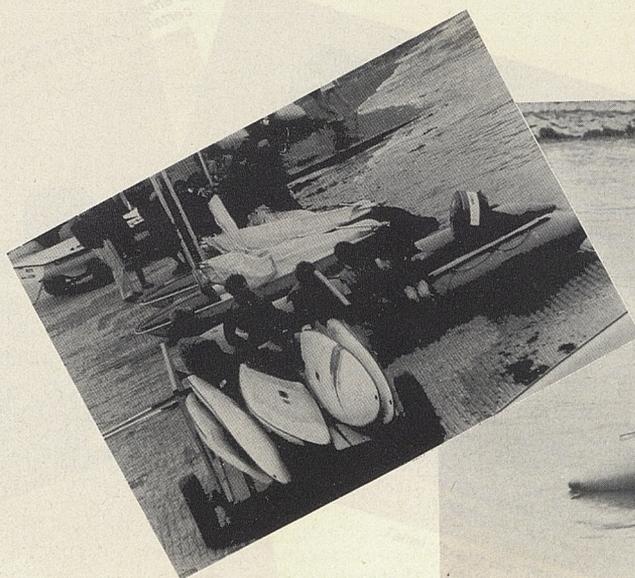
Augmentation des coûts de gestion

L'apparition de ce phénomène est liée à la conjoncture économique qui entraîne une majoration des dépenses qui dépasse l'évolution du coût de la vie et au fait que certains organismes subventionnés par l'État peuvent offrir des conditions de séjour à des prix inférieurs.

L'élévation des coûts est due tout d'abord à l'augmentation des prix de transport aussi bien S.N.C.F. que par voie routière. Il convient de noter que la Municipalité de Saint-Cloud se refuse à utiliser les transports par car, sur de longues distances, pour des raisons de sécurité.

De plus, les contraintes liées à l'encadrement deviennent plus lourdes, de même qu'augmentent les besoins des enfants en activités sportives et de loisirs, nonobstant de la part des familles, une exigence plus nette pour affiner la qualité de l'accueil.

Les municipalités souhaitant satisfaire leurs concitoyens s'efforcent de répondre à ces demandes et à Saint-Cloud les frais de fonctionnement pour une journée "enfant", classes transplantées ou colonies de vacances s'élèvent à 90 francs en moyenne, alors que la demande de participation des familles ne dépasse pas 46 francs pour les classes transplantées et 64 francs pour les colonies de vacances. A ces frais, il convient d'ajouter les dépenses permanentes liées au personnel de maintenance, aux réparations, à l'entretien et à l'amortissement des immeubles, qui représentent une somme équivalente à celle nécessaire au fonctionnement, ce qui porte donc la journée d'un enfant à 180 francs.



Parmi les nombreuses activités de Saint-Brévin, les sports nautiques remportent toujours un vif succès.

A ce niveau de réflexion, nous pouvons poser la question de savoir si une Municipalité n'aurait pas intérêt à louer des journées d'accueil à un organisme spécialisé, subventionnées pour un prix de 90 à 150 francs par jour, selon les prestations fournies, plutôt que de s'attacher à conserver la propriété de ces centres de loisirs et à en assurer elle-même la gestion.

désaffection

Parallèlement à l'augmentation des coûts, nous constatons une désaffection qui au niveau de Saint-Cloud s'est manifestée en 1980 par deux faits très précis :

- Le nombre de candidats pour la colonie de Tamié au mois d'août 1980 n'a pas dépassé 20 enfants, ce qui nous a contraints à ne pas ouvrir cet établissement conçu pour 60 enfants et à transférer ces demandes sur Saint-Brévin, qui comportait encore des places disponibles.

- Dans le domaine des classes transplantées, nous avons de plus en plus de difficultés pour organiser cinq séjours par an et l'année dernière nous n'avons pu le faire qu'en faisant appel à une classe de la commune de Sèvres.

Pour analyser les raisons de cette désaffection nous devons distinguer entre les colonies de vacances et les classes transplantées.

En ce qui concerne le premier domaine, les statistiques nationales indiquent que le nom-

bre d'enfants partant en colonies de vacances l'été diminue régulièrement, puisqu'il est passé de 34 723 000 journées en 1967 à 27 230 000 en 1978, mais cette baisse est particulièrement sensible au niveau des centres de vacances de 6 à 12 ans, dont le nombre de journées est passé de 27 540 000 en 1967 à 18 000 000 en 1978, alors que les effectifs des centres d'adolescents, des colonies maternelles ou des camps scouts se sont maintenus et ont même augmenté en ce qui concerne la première catégorie.

Les causes de cette désaffection sont à rechercher dans plusieurs directions, au niveau de l'évolution des mœurs, au niveau de phénomènes propres à l'institution.

Tout d'abord, il ne faut pas oublier la baisse de natalité qui commence à être ressentie de plus en plus nettement à partir des niveaux d'âge des enfants de 10 ans.

Par ailleurs, sans vouloir prendre de position politique, l'évolution du niveau de vie est une réalité, et de plus en plus de familles partent en vacances et emmènent leurs enfants avec eux, réalité dont nous devons nous réjouir, mais sans pour autant l'omettre.

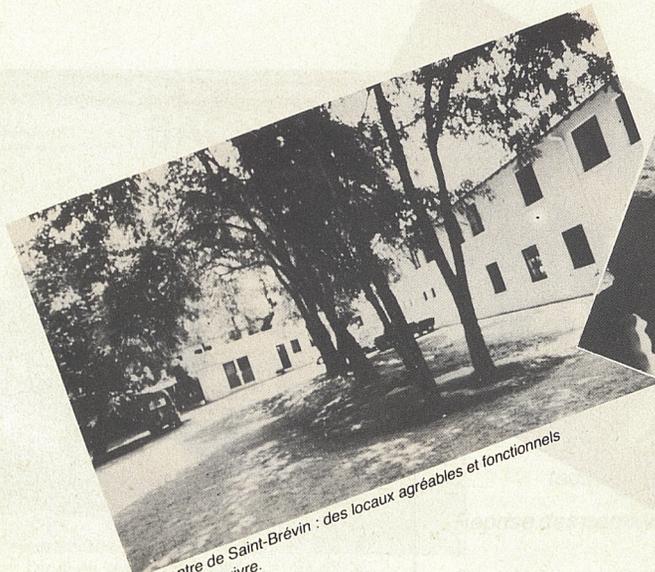
La recherche de groupes homogènes d'enfants pousse les directeurs responsables de la bonne tenue de leur colonie, à demander aux collectivités organisatrices de réduire les tranches d'âge qui, il y a quelques années, allaient de 6 à 14 ans et tendent à se restreindre à un éventail de 6 à 12 ans, en raison de la puberté de plus en plus précoce des jeunes, notamment des filles.

Les enfants de plus de 12 ans se voient proposer des camps d'adolescents ou de pré-adolescents qui nécessitent une organisation particulière et qui constituent une voie vers laquelle les municipalités hésitent à s'engager en raison des problèmes importants que posent l'encadrement et la surveillance d'une vie commune de cette catégorie de jeunes.

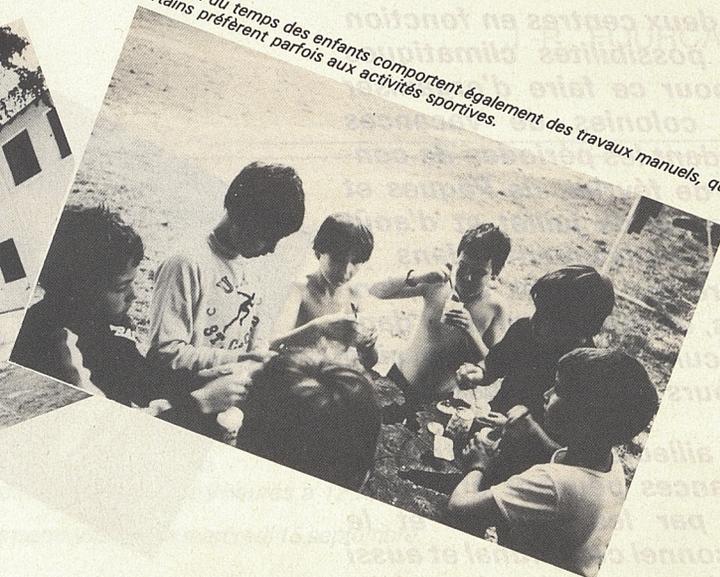
Nous ne devons pas négliger pour comprendre cette diminution des demandes la lassitude que connaissent les enfants qui retrouvent chaque année les mêmes centres de la commune, soit en classe transplantée, soit en colonie de vacances.

Par ailleurs, les activités de loisirs avec hébergement supportent une concurrence que les collectivités se font à elles-mêmes en organisant parallèlement des centres aérés dits centres de loisirs sans hébergement, sur le territoire de la commune, ce que beaucoup de parents préfèrent car ils peuvent retrouver leurs enfants tous les soirs. N'oublions pas aussi les colonies de vacances organisées par les comités d'entreprise à des conditions financières souvent très intéressantes.

Cette désaffection n'épargne pas non plus les classes transplantées. Nous retrouvons une des causes : la lassitude des élèves qui ne sont pas toujours enthousiastes pour repartir dans un centre qu'ils connaissent déjà, mais aussi il convient de ne pas négliger la crainte non fondée des parents qui hésitent à se séparer de leurs enfants pour plusieurs semaines et qui souvent redoutent que ces classes en centre de nature constituent des vacances supplémentaires.



Le Centre de Saint-Brévin : des locaux agréables et fonctionnels où il fait bon vivre.



L'emploi du temps des enfants comporte également des travaux manuels, que certains préfèrent parfois aux activités sportives.

Nous serions incomplets si nous n'indiquions pas que les enseignants sont de moins en moins nombreux à se porter volontaires en raison d'un intérêt financier nul et, de la féminisation du corps enseignant. Nous concevons facilement qu'il n'est pas facile à une mère de famille de laisser seuls au foyer pendant près d'un mois son mari et ses enfants pour accompagner sa classe à plusieurs centaines de kilomètres, et les enseignants qui le font, ont droit à notre reconnaissance.

nécessité de faire face à cette situation

Deux types de solutions apparaissent.

L'une immédiate et financière

Vendre ces centres de nature et faire appel à des organismes spécialisés pour organiser des colonies de vacances et classes transplantées. Ce n'est pas de gaité de cœur que les maires se résoudront à une telle mesure, car ils ont le souci de rendre un service social à la population de leur commune correspondant à ses souhaits.

L'élú municipal lorsqu'il organise les colonies de vacances a conscience de répondre à une attente précise des parents qui lui délèguent la responsabilité provisoire de surveillance et d'encadrement de leurs enfants, dans le respect de leurs conceptions et de leurs normes éducatives, sachant que dans le domaine des classes transplantées, cette responsabilité est partagée avec le corps enseignant.

Pour ce faire, il est nécessaire de conserver la maîtrise de l'organisation générale, du choix des directeurs de colonies et de la sélection des animateurs, du recrutement du personnel permanent de service, de l'élaboration des conditions d'hébergement et de nourriture. Toutes garanties qui s'atténuent lorsqu'on s'adresse à des tiers spécialisés qui quelque soient leur sérieux et leur professionnalisme sinon leur dévouement ne peuvent répondre aux exigences spécifiques de chaque commune.

une autre solution municipale et concertée

Ne serait-il pas envisageable d'élaborer un complexe intercommunal de centres de nature et de rechercher une dominante sportive ou de loisirs, différente pour chacun d'eux : voile, natation, randonnée, équitation, musique, théâtre, etc.

Plusieurs communes voisines se réuniraient pour grouper leurs établissements d'héber-

gement et les ouvrir à l'ensemble de leurs concitoyens. Les intérêts de cette solution seraient multiples. L'offre de séjour serait faite à une population plus large que celle d'une seule commune. Les familles se verraient présenter un éventail de possibilités plus variées sur le plan géographique et sur le plan des activités. La lassitude des enfants disparaîtrait puisqu'ils auraient la possibilité chaque année de changer de lieux de vacances et de plus s'opérerait un brassage intercommunal non dénué d'intérêt.

Les centres de vacances connaîtraient sans aucun doute un coefficient de fréquentation plus important et chaque commune aurait la satisfaction de voir ses équipements sociaux utilisés à plein.

Cette organisation nécessite l'association de communes dont les conceptions sont identiques au niveau du choix de l'encadrement et des règles qui doivent guider la vie communautaire des enfants.

Cette solution a des avantages indéniables mais a l'inconvénient important d'être difficiles à mettre en œuvre. Elle exige de la concertation entre les différentes communes, un sens de l'organisation poussé qui doit faire appel à l'imagination des parties prenantes, à leur participation objective et quelquefois même qui leur demandera de savoir se détacher de leur intérêt immédiat communal.

Mais pourquoi ne pas tenter quelques expériences préalables à des engagements plus précis et de longue durée ?



LA SÉCURITÉ DANS NOTRE VILLE

par René BASSINET, *Maire-Adjoint*

Un des soucis prioritaires du Conseil municipal est de veiller à la sécurité des personnes et des biens dans la commune. La loi d'ailleurs attribue des pouvoirs de police au Maire, sous l'autorité du Préfet.

Mais la surveillance, la prévention et la répression sont confiées dans une ville comme Saint-Cloud, qui ne dispose pas de Police Municipale, à la Police Nationale et à la Gendarmerie.



Monsieur CORMERAIS, Adjudant-Chef de la Gendarmerie.

Les tâches accomplies par Policiers et Gendarmes sont multiples et souvent méconnues. A partir des rapports annuels d'activité établis par le Commissaire Principal de Police et Chef de Brigade de Gendarmerie, le présent article tend à démontrer l'importance de leur mission au service de la population Clodoaldienne.



Les fonctionnaires de la police sont fréquemment appelés à répondre aux demandes de la population.

ACTIVITÉ JUDICIAIRE

• 5 792 procès-verbaux de police judiciaire, ayant fait l'objet de transmission de procédures aux autorités judiciaires ont été dressés en 1980 à Saint-Cloud (4 182 par la Police, 610 par la Gendarmerie).

• 478 personnes ont été mises en cause, placées en garde à vue, déferées au parquet...

Il a par ailleurs été établi à Saint-Cloud, 4 908 procès-verbaux de contravention par la Police et 357 par la Gendarmerie.

ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE

Les fonctionnaires de Police et de Gendarmerie sont appelés à répondre aux demandes d'enquêtes diverses formulées par les autorités judiciaires, administratives et militaires.

Le guichet du Commissariat de Police a accueilli de nombreux Clodoaldiens, notamment pour l'instruction de demandes de passeports (2 315) et de cartes d'identité (3 264). 617 demandes de "cartes grises" ont été enregistrées et 633 "sorties de territoire" délivrées pour des mineurs. Enfin, ce guichet gère le service des "objets perdus" (1 267 pertes, dont 141 objets restitués).

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les missions des agents de police et de gendarmerie sont plus connues dans ce domaine.

Pour ce qui concerne les seules interventions de "POLICE-SECOURS", 373 sorties ont été enregistrées en 1980 (accidents de la circulation, malaises sur la voie publique ou à domicile).

Il faut enfin signaler que les agents de Police ont assuré, en 1980, 6 100 heures de surveillance des entrées et sorties d'écoles.

A toutes ces missions s'ajoutent les rondes nocturnes et de dissuasion par véhicules banalisés qui contribuent à limiter les cambriolages, dans les pavillons et magasins notamment. A ce propos, le Commissaire Principal de Police a souligné, dans son rapport annuel, l'accroissement des cambriolages commis par pénétration par des fenêtres ou baies vitrées. La Police ne pouvant être par-

tout à la fois, il estime que la meilleure protection est la pose, par le propriétaire, de systèmes fiables condamnant les portes et les fenêtres facilement accessibles (porte blindées et fenêtres cinq points, volets métalliques, etc.).

Malgré le nombre encore élevé de cambriolages, vols de véhicules ou vols dans les voitures, Saint-Cloud reste une ville sûre, où les agressions et vols à l'arraché sont en baisse.

Les fonctionnaires de Police et de Gendarmerie font le maximum - compte tenu des effectifs limités de ces deux services - pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Il appartient à chaque Clodoaldien de leur faciliter la tâche et de limiter les risques, en tenant compte, en particulier, des conseils qui sont donnés, tant sur le plan national par la Presse que sur le plan local, par la diffusion de diverses consignes de sécurité.

La sécurité est l'affaire de chacun.

VIE LOCALE

Vous trouverez dans les pages qui suivent :

- *le chômage des cadres;*
- *le stationnement payant;*
- *rénovation du centre ville : ouverture d'une nouvelle enquête parcellaire;*
- *la rentrée 1981 dans les bâtiments scolaires;*
- *les nouveaux tarifs des cantines, classes transplantées, colonies de vacances;*
- *la Fête des Écoles;*
- *pour une meilleure insertion des handicapés physiques dans notre cité.*

CHOMAGE DES CADRES :

à ce jour qu'à-t-on fait pour en diminuer les effets ?

par le Docteur ARNAUD,
Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales

Depuis quelques années déjà, la ville de Saint-Cloud s'était préoccupée d'une situation difficile en matière d'emploi.

C'est pourquoi elle a alors décidé de mettre sur pied un bureau municipal destiné à faire se rencontrer par un circuit le plus direct possible les demandeurs d'emploi de Saint-Cloud avec les employeurs de Saint-Cloud.

Les résultats obtenus depuis ont été très satisfaisants, supérieurs même à ce que l'on peut constater sur le plan national.

Nous avons cependant constaté que si pour les emplois relativement modestes les résultats étaient bons, en ce qui concerne les cadres à la recherche d'une situation ils ne l'étaient pas.

C'est pourquoi nous avons pensé que nous nous devions de faire quelque chose et le 15 Juin 1981 avait lieu une réunion pour les cadres à la recherche d'un emploi. Une quinzaine de personnes y assistaient, dont deux femmes, tous cadres clodoaldiens.

Cette réunion s'est tenue à l'initiative de Monsieur LECERF, spécialiste de l'étude des problèmes de l'emploi et principalement des problèmes posés par le chômage des cadres; y a pris part également, Monsieur de PONTEZIERE, responsable de l'antenne A.N.P.E. de Sèvres.

Au cours de cette réunion j'ai précisé que la Mairie de Saint-Cloud apporterait son appui et ses encouragements à cette expérience.

QUE PROPOSAIT CETTE REUNION ?

Elle proposait de lancer à Saint-Cloud la méthode des groupes de recherche d'em-

ploi. Méthode qui devrait déboucher sur la constitution d'équipes restreintes dont les membres chercheraient à résoudre ensemble leur problème d'emploi, c'est-à-dire à se livrer :

- à une prospection organisée
- à la recherche des possibilités d'offrir aux entreprises des embauches, des contacts, des services
- à une étude approfondie des méthodes de commercialisations et de marchés.

Tout ceci pouvant ouvrir la voie à des collaborations intéressantes, peut être mené à des créations d'entreprises.

Son objectif est de ne pas se contenter de répondre à des offres d'emploi mais de les susciter, de les négocier et au besoin si possible de les créer.

QU'EN EST-IL RESULTE ?

Pour le moment rien de bien précis si ce n'est :

- le désir, et cela n'est déjà pas négligeable, de se rencontrer de nouveau.
- la découverte de beaucoup de problèmes communs et de possibilités d'actions complémentaires.

Chacun a également admis que les curriculum vitæ envoyés aux employeurs étaient souvent mal présentés et il a été convenu que la prochaine réunion serait consacrée en partie à l'étude de leur rédaction correcte.

Au cours de cette réunion, j'ai promis que le bureau de l'emploi de la Mairie les ferait parvenir à certaines personnalités et à tous les employeurs de Saint-Cloud avec qui nous entretenons d'excellentes relations; et cela a été fait.

Depuis d'autres réunions se sont tenues et il faut espérer qu'il résultera de cette initiative quelques résultats positifs.

C'est une expérience qu'il faut poursuivre et encourager, et la Ville de Saint-Cloud ne manquera pas de le faire en mettant à la disposition de ses protagonistes tous les moyens utiles.

LE STATIONNEMENT PAYANT A SAINT-CLOUD



Le stationnement payant a l'avantage d'assurer la rotation des véhicules (ici, le Boulevard de la République).

par
Nicole
FAUQUENOT
Maire-Adjoint
chargé
de la Qualité
de la Vie

C'est un lieu commun de dire que Saint-Cloud a "ses problèmes de stationnement". La plupart des immeubles, en particulier dans le centre ville, ne disposent pas de suffisamment de places. La ville est envahie dans la journée :

- par le personnel des entreprises, grandes et petites,
- par les usagers de la S.N.C.F.

Saint-Cloud dispose en effet de 1 500 emplois industriels, commerciaux et de service, et nombre de ces personnes viennent en voiture.

ASSURER LA ROTATION DES VÉHICULES

Le stationnement payant, bien sûr ne fait pas plaisir. Il a du moins l'avantage d'assurer la rotation des véhicules et d'éliminer les voitures ventouses.

Certains se plaignent... "pour 10 minutes, c'est cher"... exact, mais c'est le moyen de favoriser un stationnement "tournant".

Nous avons "modulé" le temps suivant les quartiers : 1 h 30 près des commerces et des établissements publics; 4 h près des établissements hospitaliers ou scolaires; 9 h et plus près des gares (routière ou S.N.C.F.).

La surveillance de ces emplacements est confiée par contrat à une Société qui prend

à sa charge tous les frais de gestion (achat, pose et entretien des appareils, salaires des contractuelles, etc.). En fin d'année, le bilan est présenté à la Ville. S'il y a bénéfice, la Ville en perçoit 50 %, s'il y a déficit, seule cette Société en supporte les frais.

Lorsque les places de stationnement peuvent être regroupées, des horodatrices remplacent les parcmètres. Elles ont l'avantage de délivrer des tickets qui peuvent servir de justificatif à certains utilisateurs. Elles s'arrêtent à l'heure du déjeuner, la nuit et le dimanche et "créditent" ainsi les heures non utilisées.

Le stationnement est à nouveau gratuit au marché de Montretout. Il est possible d'avoir un abonnement mensuel (80 F) au parking du Val d'Or.

Aux 934 places dont la liste figure sur le tableau ci-contre, il faut ajouter 400 places privées dans les Bureaux de la Colline. Elles se louent à l'heure ou au mois (235 F)... accès par la place G.-Clemenceau, sorties piétons rue d'Orléans et rue Royale.

DE NOUVEAUX EMPLACEMENTS

De nouveaux emplacements sont créés ce mois-ci. Cela ne résout pas tous les problèmes. Du moins sera-t-il plus facile de s'arrêter près du Commissariat de Police et de la

Bibliothèque municipale... et ceci en attendant les grands parkings souterrains qui sont prévus dans le cadre de la rénovation du centre ville.

ATTENTION STATIONNEMENT DÉSORMAIS MENSUEL



A partir du mois de septembre 1981, les habitants des rues qui ont l'habitude de changer le côté du stationnement chaque quinzaine, sont avisés que désormais, le stationnement se fait du côté impair les mois impairs, côté pair les mois pairs (changement le dernier jour du mois entre 20 h 30 et 21 h).

OU ET COMBIEN DE TEMPS POUVEZ-VOUS STATIONNER ?

QUARTIERS			Nombre de places
QUARTIER DU CENTRE (442 emplacements)			
30'	PM	Rue du Calvaire (Bibliothèque)	8
1 h 30	PM	Rue Dailly (commerces)	34
		Place de l'Eglise	17
		Rue d'Orléans	25
		Rue Royale	28
		Rue des Ecoles (Sécurité Sociale)	5
	HD	Place de la Mairie	26
4 h	PM	Rue Dailly / Charles-Lauer	8
		Place Silly	13
		Rue Charles-Lauer	6
		Rue du Calvaire	12
9 h	HD	Place Deville	90
		Rue de Rouen	31
		Avenue André-Chevillon	20
		Square Joffre	51
		Quai Carnot/S.N.C.F. (gratuit le samedi)	68
QUARTIERS MONTRETOUT ET COUTUREAU-REPUBLIQUE (154 emplacements)			
1 h 30	PM	Rue Alfred-Coutureau	5
		Boulevard de la République	64
		Avenue du Maréchal-Foch	28
9 h	PM	Rue Pozzo-di-Borgo	17
	HD	Rue Armengaud	40
QUARTIER COTEAUX - 18-JUIN (61 emplacements)			
1 h 30	PM	Boulevard Sénard	12
		Avenue Bernard-Palissy	15
		Rue de Longchamp	34
QUARTIER VAL D'OR - TURNEROCHEs - FOUILLEUSE (188 emplacements)			
1 h 30	PM	Rue du Mont-Valérien	7
		Boulevard de la République / Camp Canadien	21
9 h	HD	S.N.C.F. Val d'Or (gratuit le samedi)	160
QUARTIER PASTEUR - MAGENTA (89 emplacements)			
1 h 30	PM	Rue Gounod	33
	HD	Rue Gounod (Centre des Impôts)	21
4 h	PM	Rue Gounod / C.E.S.	12
		Rue Pasteur	23

PM : parcmètres - HD : horodatrices.

RÉNOVATION DU CENTRE VILLE

par Bertrand CUNY

*Maire-Adjoint
chargé de l'Urbanisme*

ENQUÊTE PARCELLAIRE

PHASE 3 BIS DU SECTEUR DE RESTAURATION

La réhabilitation du centre ville dans l'îlot compris entre les rues Royale, place Silly, rues du Docteur-Desfossez, de l'Eglise, place de l'Eglise, rue de la Libération, place du Pas de Saint-Cloud, rue de l'Hospice est entrée dans sa phase opérationnelle le 15 janvier 1981.

Elle correspond à la phase 3 bis du secteur de restauration. Les propriétaires des immeubles à démolir ont été avisés par l'arrêté préfectoral du 25 mars 1976, notifié dans le courant du 2^e trimestre 1977.

Les travaux de restauration et les travaux de démolition au titre des curetages des immeubles de cet îlot ont fait l'objet de l'arrêté du 23 décembre 1980 qui a été notifié aux intéressés dans le courant du 1^{er} trimestre 1981.

L'étape suivante de la procédure est celle de l'enquête parcellaire. Elle a pour objet de permettre de procéder contradictoirement à la détermination des parcelles susceptibles d'être expropriées, ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants droit.

Cette enquête destinée à répondre aux règles de la publicité foncière doit également permettre le paiement des indemnités dès qu'elles auront été fixées soit à l'amiable soit par le juge, pour les biens qui ne seraient pas conservés par leurs propriétaires actuels.

Tous les immeubles de cet îlot, à l'exception de ceux appartenant déjà à la Ville ou à l'aménageur sont visés par l'enquête. Elle aura lieu du 14 septembre au 2 octobre 1981.

Le dossier d'enquête parcellaire sera à la disposition des intéressés pendant 15 jours, samedis, dimanches et jours fériés non compris, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Monsieur Abel AIRAUD a été nommé Commissaire-Enquêteur.

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Officier de la Légion d'Honneur

Croix de Guerre 1939-1945

VU...
VU...

ARRÊTE

Article 1 — Il sera procédé à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir pour permettre la rénovation urbaine du centre ville, phase 3 bis du secteur restauration, au cas où les propriétaires n'auraient pas fait connaître leur intention de réaliser les travaux, les curetages ou les démolitions dont le détail leur a été notifié, ou d'en confier la réalisation à l'organisme de rénovation.

Article 2 — En conséquence et après l'accomplissement des formalités de publicité prescrites ci-dessous, le plan parcellaire et la liste des propriétaires ci-dessus visés, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés à la Mairie de la commune pendant 15 jours, samedis, dimanches et jours fériés non compris du 14 septembre au 2 octobre 1981 et mis à la disposition des personnes qui désireraient en prendre connaissance de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Article 3 — L'arrêté sera publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés, dans la commune de Saint-Cloud, aux lieux habituels d'affichage administratif. L'accomplissement de cette mesure de publicité sera certifié par le Maire. Il sera en outre inséré en caractères apparents dans un des journaux publiés dans le département.

Notifications individuelles du présent arrêté seront faites par l'expropriant, sous pli recommandé avec accusé de réception, avant le 14 septembre 1981, date d'ouverture d'enquête, aux propriétaires figurant sur la liste établie en application de l'article R 11-19 lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics; en cas de domicile inconnu, la notification est affichée par les soins du Maire pendant toute la durée de l'enquête et faite, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

Article 4 — La publication du présent arrêté est faite notamment en vue de l'application de l'article L 13-2 du Code de l'Expropriation : en vue de la fixation des indemnités, l'expropriant publie et notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. Dans la huitaine qui suit cette notification, les propriétaires et usufruitiers sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité ou de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus, dans le même délai de huitaine, de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité.

Article 5 — Pendant le délai prévu à l'article 2 les observations sur les limites des biens à exproprier seront consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire ou adressées par écrit au Maire qui les joindra au registre ou au Commissaire-Enquêteur.

Article 6 — A l'expiration du délai prévu à l'article 2, le registre d'enquête sera clos et signé par le Maire et transmis dans les vingt-quatre heures avec le dossier d'enquête au Commissaire-Enquêteur qui donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dressera le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toute personne susceptible de l'éclairer.

Ces formalités doivent être accomplies, dans un délai de 30 jours au maximum, par le Commissaire-Enquêteur qui transmettra sans délai le dossier à la Sous-Préfecture de Boulogne-Billancourt.

Article 7 — M. AIRAUD Abel, Directeur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de l'île Saint-Germain, 12, quai Le Gallo, 92100 Boulogne-Billancourt est nommé Commissaire-Enquêteur et procédera, en cette qualité, conformément aux dispositions ci-dessus prescrites.

Article 8 — M. le Secrétaire Général des Hauts-de-Seine, M. le Sous-Préfet de Boulogne-Billancourt et M. le Maire de Saint-Cloud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 juin 1981.

Le Préfet,

Le Secrétaire Général des Hauts-de-Seine,

Signé : F. LEFEBVRE.

RÉNOVATION URBAINE DU CENTRE VILLE

(suite)

Pendant l'été les travaux se poursuivent...

Place de l'Eglise, les derniers bâtiments dits du "Village de Saint-Cloud" sont en finition.

Constructions neuves, ravalement des immeubles à restaurer, aménagement du square Gounod, création de circulations piétonnes et d'environnements paysagers donneront dans un proche avenir, à la place de l'Eglise, sa physionomie définitive.



PERMIS DE CONSTRUIRE

• Permis de construire délivrés du 9 juin 1981 au 5 août 1981

Date de l'arrêté	Adresse du chantier	Nature des travaux
9 juin 1981	144, rue Tahère	Garage
29 juin 1981	6, rue Lelégard	Extension pavillon
1 ^{er} juillet 1981	6, passage Belmontet	Pavillon
7 juillet 1981	ZAC Fouilleuse	Aménagement d'une pharmacie
7 juillet 1981	20 ter, rue du Mont-Valérien	Surélévation pavillon
20 juillet 1981	27-29, rue Royale	Rénovation du centre ville
20 juillet 1981	20, boulevard de la République	Aménagement de bureaux
21 juillet 1981	6-8-10, rue de l'Église	Immeuble - rénovation du centre ville
24 juillet 1981	2, avenue du Général-Leclerc	Modification de façades
25 juillet 1981	160, rue Tahère	Modification de façades
4 août 1981	2, rue Bucourt	Extension cuisine et salle d'eau
5 août 1981	11, rue René-Weill	Demande de démolitions remises

• Demandes de permis de construire déposées en mairie et tenues à la disposition du public conformément à la circulaire du Ministère de l'Équipement en date du 31 décembre 1976 relative à la publicité des demandes de permis de construire

Date de dépôt	Adresse du chantier	Nature des travaux
26 mai 1981	28, rue Royale	Extension cuisine restaurant
29 mai 1981	114, boulevard de la République	Immeuble collectif - 35 logements
5 juin 1981	3, rue Maurice-Ravel	Extension pavillon
9 juin 1981	42, boulevard Sénard	Aménagement de sanitaires
11 juin 1981	Centre commercial Foch-Montretout	Aménagement de boutique - création mezzanine
23 juin 1981	36, rue Ferdinand-Chartier	Pavillon
27 juin 1981	61, rue Sevin-Vincent	24 pavillons
30 juin 1981	4, avenue Romand	Extension pavillon - aménagement des combles
1 ^{er} juillet 1981	1, rond-point Romand	Extension pavillon
1 ^{er} juillet 1981	93, rue de Garches	Surélévation d'un pavillon
6 juillet 1981	97 bis, rue des Tennerolles	2 pavillons
17 juillet 1981	7, avenue Pozzo-di-Borgo	Modificatif à permis de construire
17 juillet 1981	47, rue Henri-Regnault	Surélévation pavillon
24 juillet 1981	71 bis, avenue du Maréchal-Foch	Modification de façade et aménagement en partie des combles
3 août 1981	15, rue Ferdinand-Chartier	Extension d'un pavillon
4 août 1981	3, rue de Montesquiou - rue Crillon	Immeuble collectif - 18 logements
10 août 1981	6-8-10, rue de l'Église	Immeuble - rénovation du centre ville

SEPTEMBRE 1981

L'ANNÉE 1981 DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES

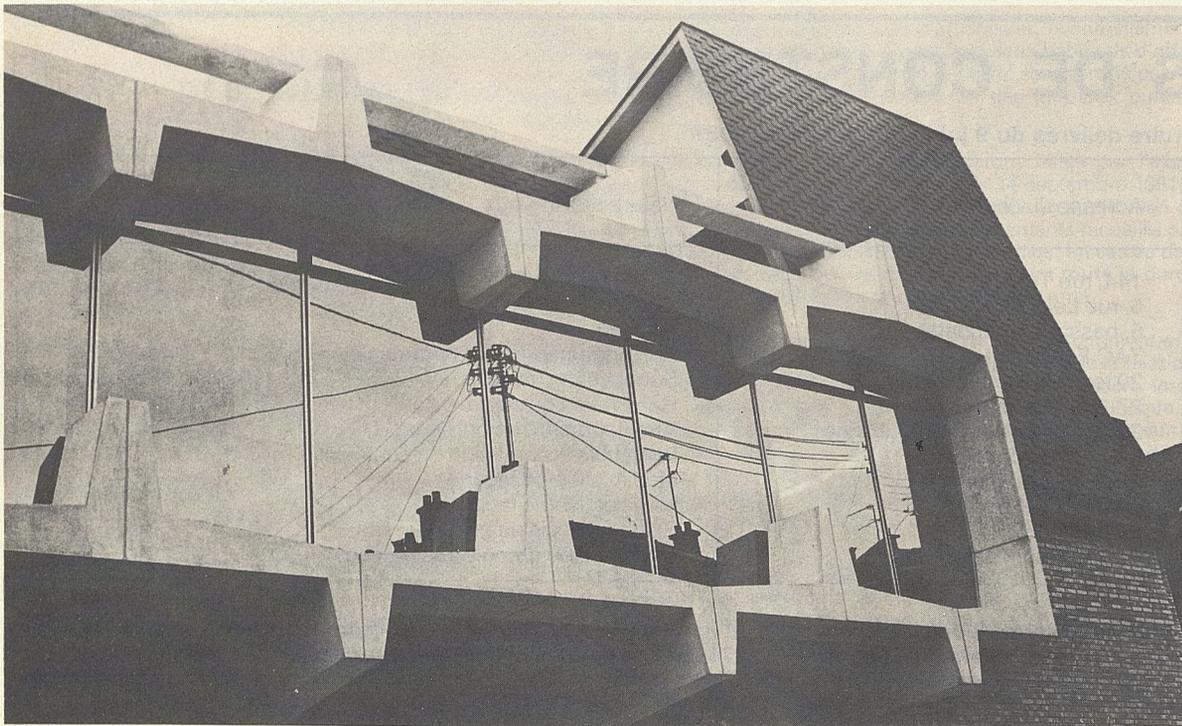
par Monsieur Jacques JONKA

Maire-Adjoint chargé des Bâtiments

Poursuivant la réalisation du plan quinquennal d'équipement de notre Cité, le Conseil Municipal a cette année encore consacré d'importants crédits à la réalisation de la deuxième phase de rénovation de l'école élémentaire du Centre.

En fait cette phase comportant essentiellement la réhabilitation du bâtiment scolaire principal et la construction d'équipements complémentaires — une bibliothèque, un logement pour le gardien, un préau, etc. — a nécessité un étalement du chantier sur plusieurs années.

Les contraintes habituelles dues notamment aux difficultés pour les entreprises à maintenir des effectifs au travail en août n'en subsistent pas moins.



Façade
de l'École du Centre
nouvellement
restructurée.

DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION... SANS INTERROMPRE LA VIE DE L'ÉCOLE DU CENTRE

La réalisation d'importants travaux dans les bâtiments scolaires sans interrompre l'activité des classes tient de la gageure.

Notre architecte et les Services Techniques de la Ville se sont pourtant engagés à y parvenir et ce pari sera tenu.

Cela suppose évidemment qu'un calendrier rigoureux soit mis au point avec les entreprises et son déroulement soigneusement suivi.

Une autre condition essentielle pour aboutir à la réalisation de l'objectif — construire un ensemble scolaire moderne, conforme aux besoins du quartier et aux exigences pédagogiques modernes est, bien sûr, la concer-

tation avec les personnes concernées : enseignants et parents d'élèves.

Nous n'avons eu qu'à nous louer des résultats de cette concertation et nous entendons bien la poursuivre jusqu'à ce que le chantier soit mené à son terme.

L'un des problèmes principaux est évidemment la transplantation de certaines classes dans des locaux extérieurs pour permettre la transformation des lieux : le bâtiment de l'ancienne cantine rue des Écoles, après de nécessaires travaux d'adaptation, nous a offert cette possibilité et plusieurs classes s'y installeront à la rentrée scolaire 1981.

Le chantier dans sa vie de tous les jours comporte enfin d'autres conséquences : diverses nuisances que sont appelés à subir les habitants du quartier, les usagers de la rue des Écoles ou les pensionnaires de l'Hôpital, que tous veuillent bien nous excuser et qu'ils soient sincèrement remerciés pour la part qu'ils prennent ainsi au progrès du bien-être et de l'éducation moderne de nos enfants.

Mais les travaux réalisés dans les établissements scolaires ne se limitent pas en 1981 comme durant les années passées à cet important investissement.

ou

LA MAINTENANCE DANS PLUSIEURS GROUPES SCOLAIRES...

Sur ces divers chantiers, l'action des services techniques de la Ville continue de suivre un fil directeur axé sur la réalisation de quelques grands objectifs déjà entrepris les années passées :

- le développement de la sécurité,
- l'ouverture de la vie scolaire sur le monde extérieur et bien sûr, dans certains cas, la satisfaction de besoins nouveaux.

A la Fouilleuse, l'important groupe scolaire dont la réalisation reste en avance sur les besoins du quartier, est encore tout neuf et ne demande l'exécution que de travaux limités.

Toutefois, une nouvelle conception des accès en vue d'améliorer la sécurité des enfants sera appliquée au fur et à mesure que les constructions du quartier se termineront.

L'important groupe scolaire de la Fouilleuse. ▷



◁ Des jeux d'intérieur ont été installés les années précédentes à l'École du Val d'Or.

Le groupe scolaire du Val d'Or a fait l'objet dans les années passées, de divers travaux d'amélioration à l'école élémentaire ou de transformation à l'école maternelle pour la satisfaction des besoins pédagogiques ainsi que pour répondre aux vœux des parents ou du corps enseignant.

Il restait à corriger sur certains bâtiments scolaires ou dans les appartements de fonction, à faire disparaître la trace des injures du temps ou bien encore à compléter les dispositifs de sécurité.

Aux Coteaux, après les importants travaux des années précédentes, nous n'avions en 1981 à ouvrir aucun chantier important dans les deux écoles. A noter toutefois à l'école pré-élémentaire la réalisation d'un nouvel équipement de jeux pour les enfants.

A Montretout, les travaux réalisés cette année concernent uniquement l'école pré-élémentaire et sont pour l'essentiel destinés à répondre à un besoin nouveau : l'ouverture d'une nouvelle classe.

... ET DANS QUELQUES

Les succès renouvelés et la réputation grandissante de notre conservatoire de musique a pour conséquence d'augmenter le nombre des élèves et pour répondre aux demandes des responsables de cet établissement il a été réalisé des travaux permettant d'augmenter le nombre de salles.

Le Conservatoire Municipal de Musique, rue du Mont Valérien.



AUTRES ÉTABLISSEMENTS

Enfin l'accueil des enfants le mercredi doit continuer d'être assuré dans les meilleures conditions et la remise en état des lieux s'impose périodiquement : c'est le cas cette année rue Gounod et à Montretout.

Un autre domaine complète l'attention que porte le Conseil Municipal aux enfants de notre Ville, c'est celui des équipements sportifs mis à leur disposition, mais une autre chronique y sera prochainement consacrée.

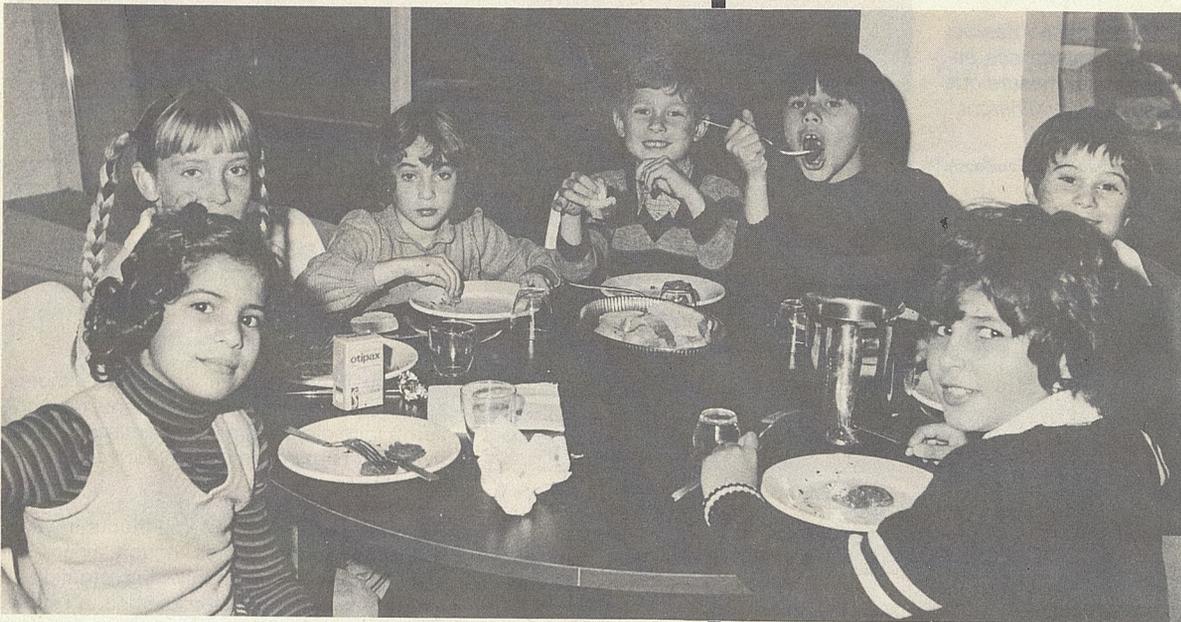
SEPTEMBRE 1981

pu 81

TARIFS POUR L'ANNÉE 1981-1982

Chaque année au début de sa séance du mois de juin, le Conseil Municipal débat du niveau des tarifs des cantines scolaires, des classes transplantées et des colonies de vacances applicables à compter du 15 septembre jusqu'au 14 septembre de l'année suivante.

En 1980 une modification des tranches des quotients familiaux avait été opérée dans un but d'uniformisation, de simplification et pour favoriser les familles aux revenus les plus faibles.



DES CANTINES CLASSES TRANSPLANTÉES ET COLONIES DE VACANCES

par Elie-Pierre ROCHICCIOLI

*Maire-Adjoint chargé
de la Jeunesse et des Sports*

et Pierre VINSON

*Maire-Adjoint
chargé de l'Enseignement*

Il est apparu que cet aménagement avait donné dans l'ensemble satisfaction et qu'il convenait de maintenir ce cadre de détermination des tarifications.

Le Conseil Municipal s'est contenté d'adapter le niveau des quotients familiaux et des tarifs à la seule évolution du coût de la vie sans prendre en considération l'augmentation des prix des différents prestataires de services, des salaires des personnels concernés et des divers constituants du coût global.

CLASSES TRANSPLANTÉES

Le prix journalier comprend l'ensemble des prestations : séjour, encadrement, animation, activités de loisirs, excursions, etc.

Une réduction de 25 % est consentie à partir du 2^e enfant d'une même famille partant en classe transplantée au cours de la même année scolaire.

COLONIES DE VACANCES

Une réduction de 25 % est accordée à partir du deuxième enfant d'une même famille participant au même séjour en colonies de vacances.

CANTINES

Un tarif repas occasionnel a été établi qui ne concerne pas les scolaires et qui ne vise que le personnel administratif qui bénéficie d'un droit d'accès à la cantine.

Les cas sociaux se verront appliquer un tarif de principe inférieur de plus de la moitié à celui correspondant à la tranche la plus faible des quotients familiaux.

BUREAU D'AIDE SOCIALE

Pour les situations difficiles, le Bureau d'Aide Sociale intervient pour aider les familles dans le besoin :

- en délivrant des tickets de cantines à un tarif social,
- en accordant une allocation pour les séjours en classes transplantées ou en colonies de vacances.

Barème applicable à compter du 15 septembre 1981.

TARIFS

des cantines scolaires - classes transplantées et colonies de vacances

Année scolaire 1981-1982

Quotient familial ⁽¹⁾		Cantines (par repas)	Classes transplantées (par jour)	Colonies de vacances de Pâques et été (par jour)	Colonies de février à Tamié (forfait)
1 ^{re} tranche	— de 1 000 F	4,50	20,00	24,00	270,00
2 ^e tranche	1 001 F à 1 250 F	6,00	24,00	28,50	340,00
3 ^e tranche	1 251 F à 1 700 F	8,00	36,50	43,00	510,00
4 ^e tranche	1 701 F à 2 300 F	10,00	44,50	59,00	710,00
5 ^e tranche	+ de 2 300 F	15,00	52,00	72,50	800,00
H O R S Q U O T I E N T	Repas occasionnels (non scol.)	18,00	/	/	/
	Cas sociaux	2,00	/	/	/
	ECOLES PRIVÉES ET ÉTRANGÈRES — Enfants dont les parents ne sont pas contribuables à Saint-Cloud	/	62,50	/	/
	— Enfants dont les parents sont contribuables à Saint-Cloud	/	52,00	/	/
	COLONIES DE VACANCES — Enfants non domiciliés à Saint-Cloud	/	/	80,00	/

(1) **Mode de calcul du quotient familial** : total des ressources nettes mensuelles de la famille (allocations familiales comprises) divisé par le nombre de personnes vivant au foyer. Une part supplémentaire est accordée pour un parent isolé.

Une réduction de 25 % est consentie à partir du deuxième enfant d'une même famille partant :

- 1) **en classes transplantées** : au cours d'une même année scolaire;
- 2) **en colonies de vacances** : pour le même séjour.

L'ÉCOLE EN

FÊTE...

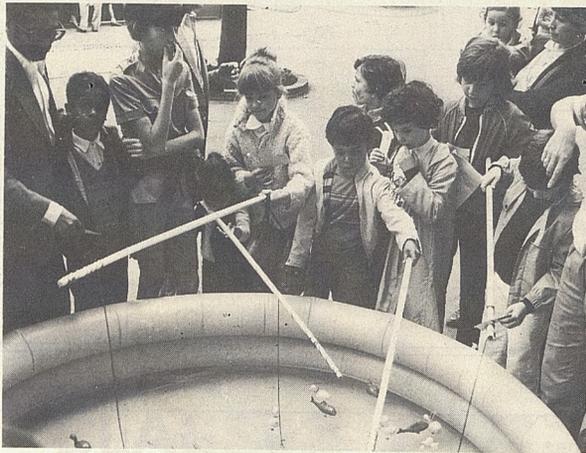
École pré-élémentaire du centre : Pierrots, Petits hommes verts, cosmonautes ont envahi les rues de Saint-Cloud.



Les enfants de l'école de Montretout ont su montrer leur courage.

Chants, danses, feux, cavalcades... Comme chaque année, les enfants des écoles de Saint-Cloud ont terminé leur scolarité dans la joie et l'allégresse.

En effet, plusieurs kermesses ont animé, selon la tradition, tous les établissements scolaires de Saint-Cloud pour le plaisir de chacun. Un public nombreux et enthousiaste a assisté à toutes ces joyeuses manifestations, préparées de longue date par les enseignants et les parents : exposition de travaux manuels, jeux d'adresse, démonstrations sportives, autant d'activités créatrices exécutées par des enfants totalement épanouis.



Jeux d'adresse pour l'école mixte des Côteaux



Madame LANGEAC, directrice de l'école élémentaire du centre, a présenté les travaux exécutés par les enfants au Sénateur-Maire.



Danses bavaroises à l'école de la Fouilleuse.



Que faisons-nous pour les handicapés physiques ? Sommes-nous certains de faire tout ce qu'il faut pour qu'ils se sentent réellement intégrés à notre quotidien ? Il est vrai qu'une prise de conscience existe et que peu à peu, la France tente de rattraper son retard en ce domaine. Mais beaucoup reste encore à faire pour répondre aux vœux des handicapés : passer inaperçu, ne pas se faire remarquer.

C'est pourquoi de nombreuses collectivités locales ont décidé d'améliorer leurs structures afin de faciliter les allées et venues des personnes à mobilité réduite, de leur rendre la liberté fondamentale à laquelle peut prétendre tout citoyen.

POUR UNE RÉELLE INSERTION DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DANS NOTRE VILLE

QU'EN EST-IL A SAINT-CLOUD ?

Madame FAUQUENOT, Maire-Adjoint chargé de la qualité de la Vie et Monsieur JONKA, Maire-Adjoint chargé des Bâtiments et de la Sécurité, ont réuni des personnes handicapées et des représentants d'associations sociales afin de mieux cerner leurs désirs en matière de voirie et de qualité de la vie.

A l'issue de cette réunion plusieurs types de demandes ont été formulées et des solutions émanant de la Municipalité ont été proposées.

EN CE QUI CONCERNE LES BÂTIMENTS PUBLICS

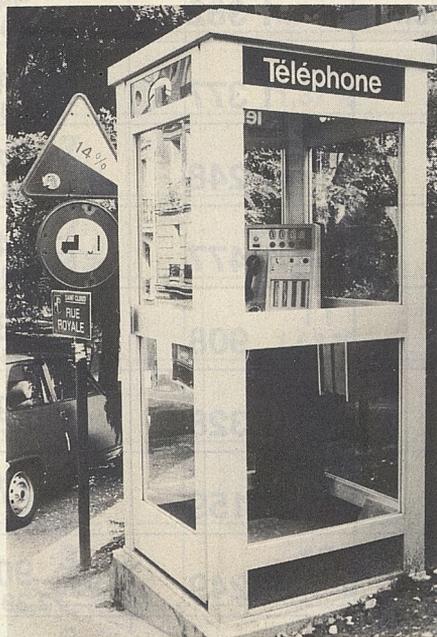
● LA MAIRIE : dans un premier temps, une sonnette vient d'être posée permettant d'appeler une hôtesse qui effectuera la démarche sollicitée.

Un emplacement à l'usage exclusif des handicapés a été aménagé à proximité immédiate de la loge du gardien qui pourrait offrir une éventuelle hospitalité si besoin est.

Dans le cadre de la rénovation du centre ville un accès direct par rampe et ascenseur sera réalisé avec élévateur partant d'un niveau 0 (l'ancienne cour de la perception) qui arriverait au Bureau d'Aide Social.

● LA POSTE : La poste de Montretout est accessible. Les boîtes à lettres sont toutefois un peu hautes et les heures de levées non mentionnées.

Des précisions dont on pourrait tenir compte pour la poste de la rue Romand actuellement en travaux.



Il est pratiquement impossible à un handicapé physique d'accéder au téléphone (situé trop haut) d'une cabine publique dont la largeur ne permet d'ailleurs que rarement le passage d'un fauteuil.

Plusieurs demandes ont été faites concernant les bâtiments en construction : ces équipements NEUFS comporteront-ils un accès à l'usage des personnes handicapées ?

Monsieur JONKA veillera à ce que chacun de ces équipements comporte une rampe d'accès ou une sonnette d'avertissement (déjà prévues par exemple au Centre Polyvalent de Loisirs). Le nouveau Centre des Impôts et Centre Commercial Foch-Montre-

tout feront également l'objet de toute son attention. (rampe d'accès, écartement des caisses...).

Rassurant son auditoire, Monsieur JONKA précise : " J'irai sur place très souvent pour voir l'évolution des travaux ".

Madame FAUQUENOT, quand à elle plus particulièrement chargé de la Voirie et des Espaces Verts s'emploie à faire systématiquement surbaïsser les trottoirs (celui de l'Ecole du Centre pourtant nouvellement restructuré ne permet pas l'accès à une personne en fauteuil).

Elle signale aussi que les automobiles des personnes handicapées titulaires du macaron GIG-GIC peuvent stationner gratuitement à tous les parcmètres de notre ville.

UNE ACTION AU CAS PAR CAS

Elle explique ensuite qu'un programme sera réalisé en tenant compte de l'urgence des besoins. Il s'agira en fait pratiquement d'une action au " cas par cas " ajoute Monsieur JONKA.

Quelques désirs ont encore été émis lors de cette réunion riche d'informations.

- La multiplication des mains courantes (toujours plus longues que l'escalier lui-même)
- Le choix judicieux des sols : le gravier restant le matériau à éviter à tout prix
- L'accessibilité des téléphones en cabine (souvent trop hauts pour une personne assise).

Un concertation dont l'objectif fondamental était une analyse très concrète devant déboucher à l'avenir sur l'amélioration de la vie des Personnes Handicapées dans notre cité.

ELECTIONS LEGISLATIVES

VILLE DE SAINT-CLOUD

8^e CIRCONSCRIPTION DES HAUTS-DE-SEINE

14 JUIN 1981

N°	BUREAUX DE VOTE	Electeurs inscrits	Votants	Blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Jacques BAUMEL	Michel DUFFOUR	Michel LAUTROU	Pierre RICHARD	Gérard TOLLA	Nicole MARECHAL
						U.N.M.	P.C.	L.O.	P.S.U.	P.S.	F.N.
1	Mairie	1 233	779 63,18 %	6	773	472 61,06 %	40 5,17 %	5 0,65 %	12 1,55 %	234 30,27 %	10 1,29 %
2	14, rue des Ecoles	1 376	971 70,57 %	8	963	735 76,32 %	23 2,39 %	2 0,20 %	15 1,56 %	174 18,07 %	14 1,45 %
3	14, rue des Ecoles	1 369	985 71,95 %	12	973	662 68,04 %	36 3,70 %	5 0,51 %	18 1,85 %	222 22,82 %	30 3,08 %
4	9, rue Gounod	1 565	1 128 72,08 %	16	1 112	742 66,73 %	29 2,61 %	4 0,36 %	35 3,15 %	273 24,55 %	29 2,61 %
5	36, av. Maréchal-Foch	1 382	941 68,09 %	8	933	582 62,38 %	57 6,11 %	12 1,29 %	21 2,25 %	243 26,04 %	18 1,93 %
6	Montretout	1 377	1 041 75,60 %	17	1 024	720 70,31 %	28 2,73 %	3 0,29 %	14 1,37 %	233 22,75 %	26 2,54 %
7	Montretout	1 248	878 70,35 %	10	868	523 60,25 %	44 5,07 %	7 0,81 %	19 2,19 %	259 29,84 %	16 1,84 %
8	Montretout	1 477	1 047 70,89 %	15	1 032	691 66,96 %	39 3,78 %	7 0,68 %	16 1,55 %	264 25,58 %	15 1,45 %
9	Val d'Or	908	684 75,33 %	9	675	464 68,74 %	15 2,22 %	0	11 1,63 %	174 25,78 %	11 1,63 %
10	Val d'Or	1 328	997 75,07 %	10	987	769 77,91 %	10 1,01 %	4 0,40 %	10 1,01 %	181 18,34 %	13 1,32 %
11	Coteaux	1 159	772 66,61 %	12	760	435 57,24 %	81 10,66 %	3 0,39 %	13 1,71 %	213 28,03 %	15 1,97 %
12	Coteaux	1 249	904 72,38 %	14	890	659 74,04 %	21 2,36 %	3 0,34 %	10 1,12 %	170 19,10 %	27 3,03 %
13	Coteaux	869	565 65,02 %	6	559	295 52,77 %	49 8,76 %	2 0,36 %	9 1,61 %	195 34,88 %	9 1,61 %
14	Val d'Or	1 074	780 72,62 %	8	772	520 67,36 %	18 2,33 %	7 0,91 %	11 1,42 %	203 26,29 %	13 1,68 %
15	Fouilleuse	817	580 70,99 %	9	571	338 59,19 %	21 3,68 %	2 0,35 %	7 1,22 %	199 34,85 %	4 0,70 %
TOTAUX		18 431	13 052	160	12 892	8 607	511	66	221	3 237	250
POURCENTAGES			70,82 %	1,23 %		66,76 %	3,96 %	0,51 %	1,71 %	25,11 %	1,94 %

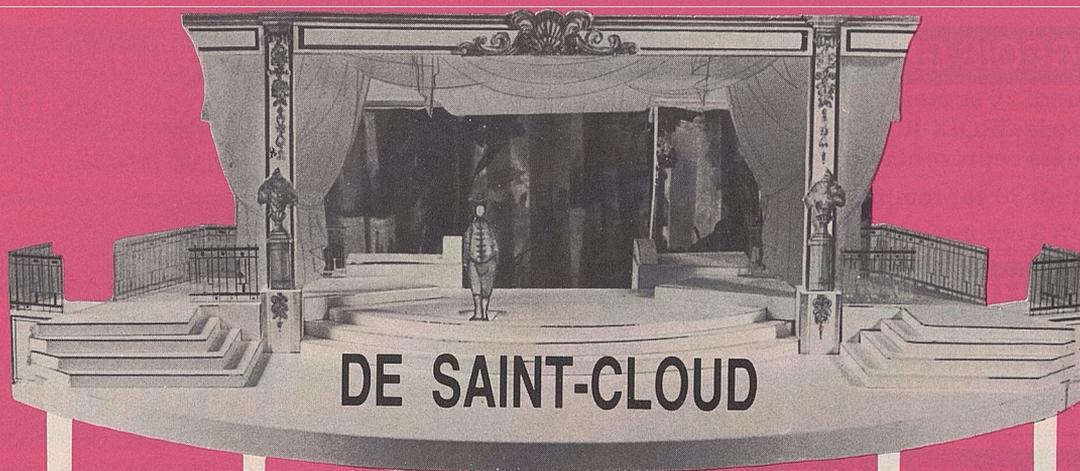
Élections législatives

8^e CIRCONSCRIPTION

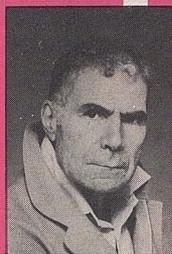
COMMUNES	Electeurs inscrits	Votants	Blancs et nuls	Suffrages exprimés	Jacques BAUMEL	Michel DUFFOUR	Michel LAUTROU	Pierre RICHARD	Gérard TOLLA	Nicole MARECHAL
					UNM/RPR	P.C.	L.O.	P.S.U.	P.S.	RLP/FN
Garches	10 405	7 580	95	7 485	4 415	501	39	101	2 310	119
		72,85 %	1,25 %	98,75 %	58,98 %	6,69 %	0,52 %	1,35 %	30,86 %	1,59 %
Rueil Malmaison	39 940	29 520	301	29 219	15 030	3 577	224	459	9 614	315
		73,91 %	1,02 %	98,98 %	51,44 %	12,24 %	0,77 %	1,57 %	32,90 %	1,08 %
Saint-Cloud	18 431	13 052	160	12 892	8 607	511	66	221	3 237	250
		70,82 %	1,23 %	98,77 %	66,76 %	3,96 %	0,51 %	1,71 %	25,11 %	1,94 %
Total de la circonscription	68 776	50 152	556	49 596	28 052	4 589	329	781	15 161	684
Pourcentages		72,92 %	1,11 %	98,89 %	56,56 %	9,25 %	0,66 %	1,57 %	30,57 %	1,38 %

ELU

VI^e FESTIVAL D'AUTOMNE



du vendredi 25 septembre
au dimanche 4 octobre



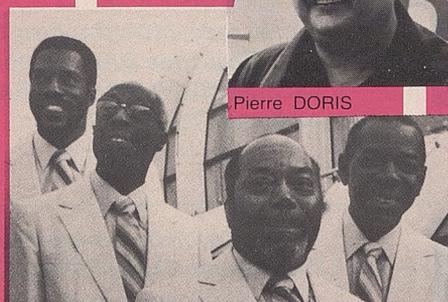
Jacques
DUFILHO



Micheline DAX



Gérard CALVI



LE GOLDEN GATE QUARTET



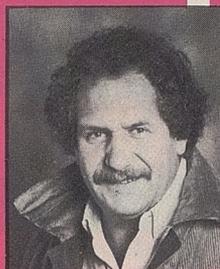
Jean
PAREDES



Pierre DORIS



Mady MESPLE



Mort SCHUMAN



Marcel
MARCEAU



Olivia
GARNIER



Patrick
SÉBASTIEN

Sous le haut patronage de
Jack LANG
Ministre de la Culture
et la présidence effective de
Jean-Pierre FOURCADE,
Sénateur-Maire de SAINT-CLOUD



Orchestre Jean-François
PAILLARD

VI^e FESTIVAL D'AU

sous le chapiteau des Tréteaux de France Jean DANET

LE BOURGEOIS GENTILHOMME

- Vendredi 25 septembre à 20 h 45
Gala de la CROIX-ROUGE
(première représentation)
- Mercredi 30 septembre à 15 heures
- Samedi 3 octobre à 20 h 45

Mise en scène : Jean-Louis MARTIN BARBAS
Décors et costumes : PACE
Musique : LULLI
avec Pierre DORIS (Monsieur Jourdain)
Monique MELINAND (Madame Jourdain)

Marcel MARCEAU

Samedi 26 septembre à 20 h 45

Le Mime MARCEAU



MESSE PAROISSIALE

Dimanche 27 septembre à 10 heures
radiodiffusée par France Culture

Concélébrée par le Père Philippe DAGONET O.P.,
Aumônier National des Artistes,
le Père Jean MERCIER, Curé de Saint-Cloud
et le Père Yves MARION
Maître de chapelle : François POLGAR

Mady MESPLÉ & L'ATELIER DE MUSIQUE DE VILLE D'AVRAY (Jean-Louis PETIT)

Dimanche 27 septembre à 17 heures

VIVALDI
Concert organisé par la Municipalité
de Ville-d'Avray

“ LE TEMPS DE L'HUMOUR ”

Lundi 28 septembre à 20 h 45
Durée du spectacle 1 h 30
sans entracte

Soirée présentée par Jean CHOUQUET
avec Micheline DAX, Danièle LEBRUN, Gérard CALVI,
Jacques DUFILHO, Jean PAREDES, Jean-Michel RIBES
et Jean ROCHEFORT

ORCHESTRE DE L'ILE-DE-FRANCE

Mardi 29 septembre
9 h 30 et 10 h 45

Concert scolaire classique offert aux enfants
des classes CM1 et CM2 par les Municipalités
de Saint-Cloud et de Sèvres, avec le concours
de l'Association des Concerts
et le Conservatoire Municipal de Musique de Saint-Cloud

BARBE VERTE

Mardi 29 septembre à 20 h 45
Durée du spectacle 1 h 30
sans entracte

Comédie musicale créée à Saint-Cloud
par la COMPAGNIE de l'ELAN
Univers de bouffonnerie, de musique et de danse
dans la grande tradition de l'opérette française
Spectacle à voir en famille

LE GOLDEN GATE QUARTET

Mercredi 30 septembre à 20 h 45

Negro spirituals et folk song

TALILA & L'ENSEMBLE KOL AVIV

Jeudi 1^{er} octobre à 20 h 45

Elle chante en Yiddish le folklore du peuple juif
14 danseurs et 10 musiciens dans les danses d'Israël



D'AUTOMNE 1981

Parc de SAINT-CLOUD - Rond-point de la Lanterne

MORT SCHUMAN PATRICK SÉBASTIEN

Vendredi 2 octobre à 20 h 45

Gala du Comité Perce Neige au profit de l'Enfance
handicapée

(Président d'Honneur : Lino VENTURA)

ORCHESTRE Jean-François PAILLARD

Dimanche 4 octobre à 16 heures

MOZART

en soliste : Olivia GARNIER (12 ans) au piano
et Gérard JARRY, violoniste

ELECTRE de Giraudoux

Dimanche 4 octobre à 20 h 45

Soirée OFF présentée par la MAISON DES
JEUNES ET DE LA CULTURE DE SAINT-CLOUD
(La Compagnie de la Bulle)

PENDANT LA DURÉE DU FESTIVAL



• SOUS LE CHAPITEAU : COSTUMES DE SCÈNE ET ART FLORAL

Exposition des costumes de
scène des Tréteaux, utilisés
pour les six créations théâtra-
les à Saint-Cloud illustrés par
les Amis des Fleurs.

Visite à l'entracte de chaque
représentation et de 14 h
à 19 h, les vendredi 25, same-
di 26, dimanche 27, mercredi
30 septembre, samedi 3 et
dimanche 4 octobre.



• DANS LE PARC : Dimanche 27 septembre à 15 heures

" PRESTIGE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI " - son histoire, ses
grandes eaux, le Trocadéro

Visite commentée : 5 F - s'inscrire à l'avance à la Mairie, au Musée histori-
que du Parc.

• EN VILLE PENDANT LA DURÉE DU FESTIVAL :

— CONCOURS DE VITRINES DES COMMERÇANTS : Prix de la VILLE de SAINT-CLOUD, du LIONS-CLUB et du
ROTARY CLUB.

— MANIFESTATION COMMERCIALE ET ARTISANALE organisée par la Nouvelle Association des Commerçants et
Artisans de Saint-Cloud le dimanche 27 septembre de 9 heures à 20 heures, place Charles-de-Gaulle.

— CINÉMA ET AUDIOVISUEL DANS LA CULTURE
EUROPÉENNE CONTEMPORAINE

Lundi 28 septembre à 14 h 30

Conférence de M. Claude DEGAND
dans la salle des mariages de la mairie,
organisée par le Cercle Féminin d'Amitié Européenne

CHAQUE JOUR : possibilité de restauration à prix réduit à proximité du chapiteau des Tréteaux de France

LOCATION DES PLACES

- **A la mairie :**

à partir du 14 septembre
du lundi au vendredi de 10 h à 17 h
le samedi de 8 h 45 à 12 h 15

- **Par correspondance :**

En adressant au plus tard quatre jours avant la représentation le bulletin de location avec un règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public et une enveloppe timbrée avec adresse pour l'envoi des billets.

- **Au chapiteau des Tréteaux de France**

Le soir de chaque représentation - à partir de 20 heures (mais il est prudent de louer).

- **Tarifs réduits :**

Etudiants sur présentation de la carte, carte améthyste; groupes à partir de 10 personnes.

PRIX DES PLACES

pour :

<i>Le Bourgeois Gentilhomme</i>	}	50 F : orchestre
<i>Le Mime Marceau</i>		35 F : gradins
<i>Le Temps de l'Humour</i>		30 F et 20 F :
<i>Le Golden Gate Quartet</i>		tarifs réduits
<i>Chants et danses d'Israël</i>		

pour :

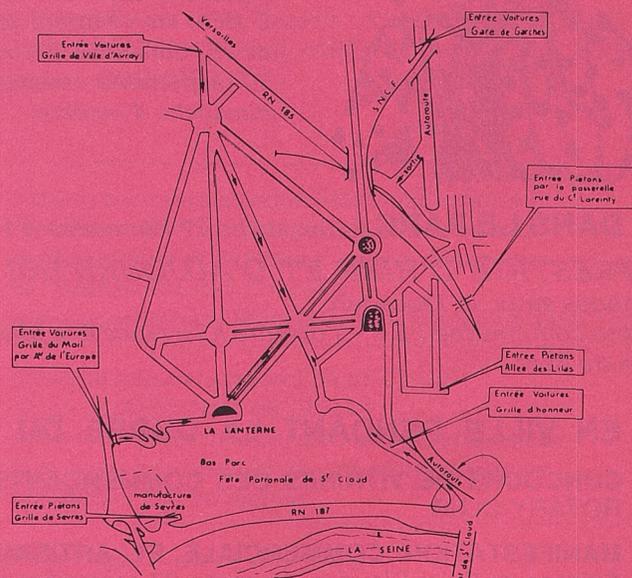
<i>Mozart</i>	}	40 F : orchestre
<i>Vivaldi</i>		30 F : gradins
<i>Barbe Verte</i>		30 F et 20 F :
		tarifs réduits

Electre de Giraudoux : 25 F et 15 F

Prix exceptionnels pour
le gala de la Croix-Rouge } 100 F et 50 F
le gala du Comité Perce Neige } 40 F à 200 F

**VOUS
voulez
assister
aux
spectacles**

ET POUR TROUVER VOTRE CHEMIN...



UN SERVICE DE CARS EST A VOTRE DISPOSITION (aller et retour)



Assurés dans la ville pour chaque représentation :

Tous renseignements donnés lors de la location.

participation à la vie municipale

COMITÉ DE QUARTIER

centre

BANDES DE RALENTISSEMENT TROP ÉTROITES

Un intervenant a calculé l'intensité du choc subi par les amortisseurs au passage des bandes de ralentissement dont les normes, affirme-t-il, doivent être revues. Il propose de faire parvenir cette démonstration à la Municipalité qui pourrait ainsi déterminer un autre rapport hauteur/largeur.

Les nouveaux passages piétons pavés de la rue Emile-Verhaeren font également office de ralentisseurs. Il sont moins agressifs et plus esthétiques.

LES CHATS ET LES PIGEONS : ENCORE TROP

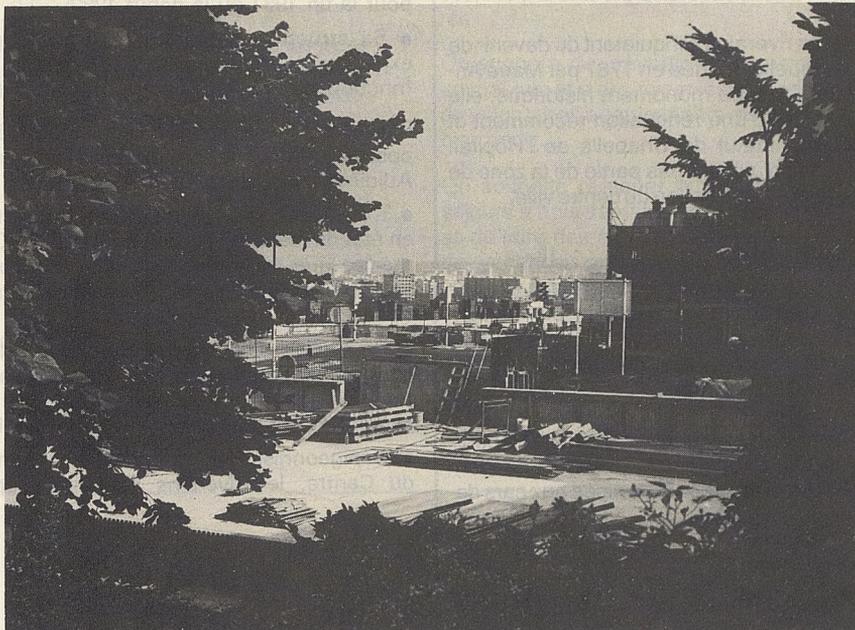
La quasi-unanimité des habitants du Centre désire être débarrassée des animaux qui prolifèrent dans le quartier.

Un ramassage régulier pourrait être institué afin de neutraliser les déprédations faites par les pigeons (gouttières bouchées, trouées, façades nouvellement rénovées souillées, etc.), et pour lutter contre la multiplication des chats.



animé par Tony MAROSELLI

LE PARKING DE LA BIBLIOTHÈQUE



Un parking a été aménagé aux abords de la bibliothèque. Il permettra aux usagers du Commissariat de stationner dans la journée et aux habitants de rester la nuit.

RUE DE NOGENT DIFFICULTÉ D'Y STATIONNER, MAIS SURTOUT D'EN SORTIR

Il est difficile de circuler dans la rue de Nogent dont les deux côtés sont occupés par des voitures en stationnement. Un manque de visibilité rend par ailleurs dangereux l'accès de la rue d'Orléans.

Nicole FAUQUENOT, Maire-Adjoint chargé de la Qualité de la Vie, explique qu'il faut dégager le côté droit (car la rue est en biais) par la pose d'une jardinière identique à celle de l'angle Hébert/Orléans.

Plusieurs questions ont été posées sur la vaste opération de rénovation-restauration du centre ville à Monsieur CUNY, Maire-Adjoint chargé de l'urbanisme qui fit la synthèse de ce qui a été réalisé et de ce qui reste à faire.

Il présenta le nouveau projet d'aménagement de la phase II de rénovation rectifié, qui tient compte des Commissions d'Urbanisme et de Rénovation du 10 décembre 1980.

Monsieur CUNY précisa également quelques données concernant la circulation, les crèches, la Maison de l'Amitié et le commerce. Les riverains voulaient notamment savoir quand la supérette de la rue de l'Église ouvrira ses portes, et surtout si la fermeture du Monoprix de la rue Dailly correspondra à l'ouverture de ce libre-service dont le permis de construire a été déposé mais n'est pas encore accordé.

LA CHAPELLE MARIE-ANTOINETTE : UN MONUMENT CLASSÉ

Plusieurs riverains s'inquiètent du devenir de cette chapelle, fondée en 1787 par Marie Antoinette. Classée monument historique, elle a fait l'objet d'une rénovation récemment et garde son statut de Chapelle de l'Hôpital. Elle ne fait d'ailleurs pas partie de la zone de rénovation-restauration du centre ville.

LES TRAVAUX EXÉCUTÉS DEPUIS LE DERNIER COMITÉ

- Réfection superficielle de la chaussée rue Gaston-Latouche, rue de Nogent et du parking de la rue royale.

- Réaménagement du carrefour Hébert/Ecoles, afin d'augmenter le rayon de giration et rendre la circulation plus aisée aux cars de ramassage scolaire.

- Déplacement :

- de l'arrêt de bus de la rue Dailly à la place Georges-Clemenceau et pose de jardinières pour faciliter l'accès aux usagers des cinq lignes R.A.T.P. (52, 72, 175, 431, 482);

- et de l'arrêt de bus de la ligne 175, quai Carnot, afin d'améliorer la sécurité des usagers des transports en commun (bientôt pose d'un abri-bus).

- Aménagement d'un parking payant au rond-point Dailly-Calvaire (6 places).

- Pose de trois cabines téléphoniques, rue Dailly et angle Royale/Orléans et rue Hébert.

Un arrêté a également été pris : interdiction de circuler dans la partie haute de la rue Hébert à tous véhicules à 2 ou 4 roues avec ou sans moteur.

COMITÉ DE QUARTIER coutureau - république

animé par Bertrand CUNY

Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme

Quelques personnes se sont présentées à la réunion, exceptionnellement animée par Bertrand CUNY, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, en l'absence de Michel GUAY, délégué de ce quartier.

Malgré le nombre limité de participants de nombreux thèmes ont été évoqué, parmi lesquels la réalisation du Centre Commercial Foch-Montretout :

- Son ouverture : elle est toujours prévue pour la fin 1981 ou le début 1982.

- Sa structure : Monsieur CUNY a pu expliquer à tous, à l'aide de plans, le fonctionnement de ce centre, très attendu.

Plusieurs questions ont également été posées à Madame FAUQUENOT, Maire-Adjoint chargé de la Qualité de la Vie :

- L'escalator de la rue de Montretout est-il en état de marche? Madame FAUQUENOT précise que les travaux de réfection sont terminés et que depuis l'escalator fonctionne.

- Ne serait-il pas possible d'éviter absolument le stationnement des voitures ventouses les jours de marché — en mettant le stationnement payant la veille par exemple.

- Dépigeonnisation : comme les habitants du Centre, les riverains souhaitent être

débarrassés des pigeons responsables de nombreuses déprédations.

- L'avenue de Nancy : il est dangereux d'en sortir car la visibilité est constamment bouchée par les voitures stationnant rue Gounod.

Madame FAUQUENOT étudiera ce qu'il peut être fait.

Maître Goupil prend ses quartiers

Une habitante fait savoir que des renards (provenant du Parc) nichent dans les jardins de grandes propriétés situées à proximité immédiate de la voie ferrée.

Le Docteur ARNAUD, Maire-Adjoint, explique qu'en de pareils cas, il convient d'avertir la Direction Départementale des Services Vétérinaires et la S.N.C.F.

A noter, pour les réunions futures

Le Comité de Quartier de Montretout jouissant de davantage de popularité, que celui de Coutureau-République, il est décidé que les deux réunions se tiendront désormais conjointement.

VOS PROCHAINS COMITÉS DE QUARTIERS

à 21 heures

Jeudi 15 octobre : MONTRETOUT ET COUTUREAU-RÉPUBLIQUE, animé par M. GUAY, salle municipale, 36, avenue Foch.

Jeudi 22 octobre : VAL D'OR-TOURNEROCHES-FOUILLEUSE, animé par M. A. LEYMARIE, école du Val d'Or, rue Michel-Salles.

Jeudi 12 novembre : PASTEUR-MAGENTA, animé par M. E. VOIZARD à l'autorium, rue de la Source.

Jeudi 19 novembre : COTEAUX-18 JUIN, animé par Mme F. OLIVIER au Foyer des Sportifs, 33, quai Carnot.

Jeudi 3 décembre : CENTRE, animé par M. T. MARSELLI, salle municipale de l'école du Centre.

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

ENSEIGNEMENT

RÉUNION DU 5 MARS

Le 5 mars a eu lieu la Commission extra-municipale de l'Enseignement. L'assistance était peu nombreuse, réduite à la représentante de l'Inspecteur Départemental et aux Parents d'Élèves, un seul chef d'établissement ayant accepté d'y participer.

Trois questions étaient à l'ordre du jour :

- 1) Présenter l'action de la Ville en matière scolaire,
- 2) Discuter de l'accueil dans les cantines scolaires,
- 3) Organiser une meilleure utilisation de nos Centres de vacances par les classes extérieures.

1) Des informations fantaisistes circulant en particulier dans les Conseils d'École, il semblait important d'énumérer les actions de la Ville en faveur des écoles.

Monsieur VINSON a commenté les chiffres qui provenaient du budget primitif, le compte administratif n'étant pas encore connu à cette date. Ces chiffres étaient donc approximatifs mais ont montré que la Ville consacrait une importante partie du budget aux écoles, faisant d'ailleurs plus que ce qui est strictement obligatoire.

2) Certaines de nos cantines sont dès maintenant saturées et nous risquons d'avoir à faire face à un excédent de demandes à la rentrée.

Comme il n'est pas possible dans toutes les écoles d'augmenter la surface des locaux, les solutions restantes pourraient être de jouer :

- sur l'organisation des services,
- sur le nombre de jours proposés à chaque enfant,
- sur les tarifs.

Nous souhaitons que dans chaque groupe scolaire le conseil d'école

propose une solution.

3) En ce qui concerne les classes extérieures, qui constituent un temps fort de la vie scolaire par les liens qu'elles établissent entre les enfants comme entre eux et leur maître, il a été impossible en octobre dernier d'organiser le départ de deux classes, les parents n'y étant pas préparés.

On suggère de prévenir les parents en mai-juin et d'organiser les classes de volontaires avec les communes voisines pour varier un peu. Avec les villes jumelées, cela n'a pas été possible jusqu'ici.

On souhaite ramener la durée des séjours à trois semaines et on propose de faire des échanges de centres de vacances avec les communes voisines pour varier un peu. Avec les villes jumelées, cela n'a pas été possible jusqu'ici.

Rapporteur : Françoise OLIVIER,
Conseiller municipal.

ANIMATION CULTURELLE ET SPORTIVE

Réunion du 3 juin :

En ouvrant la séance Monsieur BASSINET dit l'étonnement de certains en lisant le compte rendu de la dernière réunion de la commission paru dans le bulletin municipal. Il diffère de celui qui avait été fait à cause des titres rajoutés ou d'illustrations inadéquates et ne reflétait pas exactement, de ce fait, ce qu'y s'y était dit.

Le premier point de l'ordre du jour de cette réunion était la lecture du projet de cahier des charges des salles de la rue du Mont-Valérien pour qu'il en soit discuté en commission. Ce projet a été élaboré après avoir consulté des directeurs des salles de théâtre des villes avoisinantes ou des responsables de programmations théâ-

trales ou cinématographiques et de distributeurs de films, après avoir visité une dizaine de salles sous la conduite de ceux qui les gèrent. Beaucoup de questions ont été évoquées, le personnel nécessaire et ses attributions, le mode de gestion (associations subventionnée ou régie directe) le Conseil Culturel qui veillerait aux orientations du Centre, l'occupation des salles, un projet de budget sommaire permettant d'inscrire au budget de la ville les sommes nécessaires à un début de fonctionnement, la date approximative d'ouverture, le nom (Centre culturel des Trois-Pierrots, pour reprendre le nom du lieu-dit où il est construit, fait l'unanimité des suffrages).



Plusieurs membres de la Commission Extra-Municipale de l'Animation Culturelle et Sportive ont visité le Centre Culturel des « Trois Pierrots ».

Rendez-vous est pris avec les membres de la commission pour leur faire visiter ce centre le **27 juin à 10 heures précises**.

Suggestions, questions, critiques, discussions, l'avis de tous était précieux : le personnel semble un peu juste... il faut bien commencer; le cinéma dans quelle salle ? dans l'une ou l'autre, selon le film; à quand l'inauguration officielle... pas forcément dès l'ouverture, quand le rodage sera fait (question peut-être à revoir); peut-on utiliser les deux salles en même temps... bien sûr; et la publicité ? un gros effort à faire. Rien ne sert de faire quelque chose si on ne le fait pas savoir; le lycée et le C.E.S. sont bien étrangers à la vie communale... à vous tous d'essayer d'y remédier; l'encadrement des enfants le mercredi après-midi ? à voir de très près si on veut garder des salles en bon état.

**

PROGRAMME DU FESTIVAL

Ce qui est définitivement arrêté du moins : trois représentations du *Bourgeois Gentilhomme*, décorateur PACE, mise en scène de MARTIN BARBAS avec Pierre DORIS dans le Bourgeois.

Marcel MARCEAU; l'après-midi musical de Ville-d'Avray avec Mady MESPLE; l'orchestre d'Ile-de-France pour les enfants de CM1-CM2 de Saint-Cloud et de Sèvres; une création d'opérette "pour famille" par la COMPAGNIE de L'ELAN (Barbe Verte); le Gala Perce-Neige avec Patrick SEBASTIEN et Mort SHUMAN; l'Orchestre Jean-François PAILLARD avec Olivia GARNIER en soliste et la soirée "off" organisée par la M.J.C.

Il restait peu de temps à Monsieur ROCHICCIOLI pour parler de la Fête du Sport, 18 manifestations échelonnées sur 10 jours - 1 500 participants - 5 000 spectateurs.

En plus des épreuves traditionnelles (foot, ping-pong, tennis, pétanque, judo...).

- le concours hippique.

En dépit du temps, il a amené beaucoup de spectateurs sur le champ de courses qui sont restés stoïquement sous la pluie pour voir les concours de saut et le carrousel. Il serait très dommage de ne pas renouveler cette expérience mais où ? car nous ne pouvons plus avoir l'hippodrome où il est envisagé de faire un golf là où avait lieu notre concours; peut-être en modifiant légèrement la formule...

- les matches entre établissements scolaires qui ont rassemblé près de 500 enfants des C.E.S., école allemande, école Saint-Joseph, mais il faudrait l'élargir aux enfants du deuxième cycle;
- les tournois de tir à l'arc avec les sportifs handicapés des villes jumelées;
- le stand sur la vie des handicapés dans la cité puisque 1981 est l'année qui leur est consacrée;

- la kermesse, enfin (à la demande de M. THERY) à la conception de laquelle il faudra réfléchir à nouveau car elle ne présente pas le caractère de grande fête populaire que nous aimerions lui voir.

Quelques questions rapides avant de se séparer :

— la date de la prochaine fête du sport ? sans doute du 6 au 13 juin;

— pourrait-on utiliser une montgolfière pour le Festival ?

— l'an prochain, peut-on programmer dans le Centre culturel des Trois-Pierrots une semaine de film sous-marin pour la semaine internationale ? voilà qui réunirait à nouveau sport et culture...

Rapporteur : Mireille WORBE,
Conseiller Municipal.

manifestations

LES MÈRES DE FAMILLE

FÊTÉES A SAINT-CLOUD

Comme chaque année, la Municipalité de Saint-Cloud a remis la médaille de " la Mère et de l'Enfant " à onze mères de famille de trois et quatre enfants.

Deux médailles de la Famille française ont également été remises à l'occasion de cette cérémonie chaleureuse à deux mères de cinq et sept enfants.

Médaille de la Famille Française :

Madame MERIEUX, née DUPONT Thérèse, 41, rue Gounod - 7 enfants.

Madame de LA FOUCHARDIÈRE, née THOMAS des COLOMBIERS de BOIS MARMIN Monique, 41, rue Gounod - 5 enfants.

Médaille de la Ville « La Mère et l'Enfant » :

Mères de 3 enfants :

— CELERIER Marie-Françoise - CROUX Odile - DE BARRET de LIME - SERRALTA Françoise - SLAVKOVIC Jacqueline - VALVERDE Annie - VERDIER Françoise.

Mères de 4 enfants :

— EVANGUELEDIS Annick - GARCIN Françoise - MALMEZAT Michèle - MOREAU Claudine.



Des fleurs ont été remises par le Docteur ARNAUD à toutes ces mamans méritantes.

Le Docteur ARNAUD, Maire-Adjoint chargé des Affaires sociales qui présidait cette remise de médailles excusa tout d'abord l'absence du Sénateur-Maire retenu par d'autres activités. Il félicita ensuite successivement toutes ces mamans méritantes qui, si elles n'exercent pas d'activités professionnelles, font, en élevant leurs enfants " le plus beau métier du monde ".

Ensuite vingt enfants du conservatoire, tous Clodoaldiens, ont exécuté un concert pour les mamans.

communales

RÉCEPTION ANNUELLE DES ENSEIGNANTS :

Comme chaque année au mois de juin, Monsieur FOURCADE et le Conseil Municipal ont accueilli Monsieur l'Inspecteur d'Académie, les deux Inspecteurs Départementaux Madame CARREY et Monsieur VERGNE, les Directeurs et Directrices des Établissements Scolaires de la Ville, les représentants de parents d'élèves, les administrateurs de la Caisse des Écoles, et le personnel communal : « Nous sommes réunis ici... »



« dit-il »... pour vous souhaiter la bienvenue et vous dire combien le Conseil Municipal de Saint-Cloud est heureux de vous recevoir en cette fin d'année scolaire. Si nous n'avons pas cette année à fêter le départ à la retraite d'enseignants — ce qui prouve le jeune âge de l'ensemble de nos enseignants — nous savons, qu'au gré des mutations, certains ne reviendront pas à la rentrée, alors que d'autres au contraire arriveront pour prendre leur place à Saint-Cloud.

Avant de souhaiter de bonnes vacances à chacun, il remercia les organisateurs de la Fête des Écoles, « Je crois » « devait-il ajouter »... que nous pouvons envisager la prochaine rentrée scolaire excellente ».

CARNET

LEGION D'HONNEUR

Par décret du 17 avril 1981

Au titre du Ministère des Transports

Chevalier :

Monsieur Robert TROMELIN, 7, parc de la Bérengère.

Par décret du 9 juillet 1981

Au titre du Ministère de la Défense

Chevalier :

Monsieur Louis BOURGEOIS, 1 bis, rue Jacoulet

Par décret du 10 juillet 1981

Au titre du Ministère des Transports

Officier :

Monsieur Robert MARTINET, 7, résidence Kelly.

Au titre du Ministère du Travail

Chevalier :

Monsieur Gérard MAS, 19, rue du Mont-Valérien.

NÉCROLOGIE : LA VIE DE NOTRE CITÉ MARQUÉE PAR LA DISPARITION DE DEUX GRANDS CLODOALDIENS :

Monsieur Ludovic GAYMARD et le Docteur Michel HAAS ne sont plus



M. Ludovic GAYMARD

M. GAYMARD : le souvenir d'un homme droit

Cloaldozien de longue date, Monsieur Ludovic GAYMARD a trouvé la mort le 9 juin dernier dans un accident de la route.

Polytechnicien (promo 1920 N), il avait été d'abord officier du Génie, puis après son stage à l'École de Guerre, affecté à l'état-major de Rennes, puis à celui de Versailles. En 1934, après avoir complété sa formation par des études de droit, il quittait l'Armée pour entrer à la Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité.

A la naissance d'E.D.F., il fut nommé à la tête du service de l'Eclairage Public de Paris, poste qu'il occupa avec distinction pendant de nombreuses années.

Sous son impulsion, les applications de la fluorescence à l'éclairage des artères et des monuments de la Capitale furent largement développés. Il collabora également à la définition d'un code de bonne pratique de l'éclairage et à de nombreux comités internationaux dans sa spécialité. Nommé Directeur à la Direction Générale d'E.D.F. pour l'ensemble des problèmes d'éclairage, il joua un rôle de conseiller à l'échelon national.

Depuis qu'il avait cessé ses activités professionnelles, Monsieur GAYMARD consacrait une large part de son temps à l'action sociale à Saint-Cloud et dans le département des Hauts-de-Seine. Il s'occupait de la Maison de l'Amitié et présidait la Conférence de Saint-Vincent de Paul.

Chevalier de la Légion d'Honneur à titre militaire, il avait récemment reçu de Monsieur FOURCADE les insignes d'Officier dans l'Ordre National du Mérite au titre du Ministère des Affaires Sociales.

Il laissera le souvenir d'un homme droit, sensible aux détresses d'autrui, dont la pensée très claire était servie par une vaste culture.

Il laissera le souvenir d'un homme droit, sensible aux détresses d'autrui, dont la pensée très claire était servie par une vaste culture.

HOMMAGE AU DOCTEUR MICHEL HAAS

« J'ai la certitude qu'un homme sous la dépendance d'un toxique peut être aidé par un autre homme à se prendre en charge lui-même... Ces hommes et ces femmes se trouvent devant moi dans la même nudité si on peut dire que mes compagnons de déportation sans défense. Ils ont mis bas leurs cuirasses sociales et culturelles ».

Telle fut l'introduction choisie par Joël LEFORT des YLOUSES, Conseiller municipal représentant M. J.-P. FOURCADE, Président du Conseil d'Administration des établissements hospitaliers, lors de son hommage rendu au Docteur HAAS qui fut, dit-il : " un grand Français et j'ose le dire après ces quelques lignes extraites du *Médecin du Bateau Ivre*, un grand homme ".

Monsieur HAAS est né le 8 juillet 1912 d'une vieille famille clodoaldienne (son grand-père maternel figure sur le tableau de Gaston Latouche qui est dans la salle d'honneur de la Mairie).

Il est reçu au concours de l'Internat des Hôpitaux Psychiatriques en 1936;

Installé à notre hôpital en 1941, il est arrêté au cours d'une tentative de passage de la ligne de démarcation alors qu'il cherche à gagner la Grande-Bretagne. Il est déporté à l'Ile d'Aurigny. En mai 1944, il s'évade d'un



Le Docteur Michel HAAS

train au cours d'un transfert vers l'Allemagne et est recueilli par un de ses amis médecin à Neuilly.

Il reprend après la Libération son activité à Saint-Cloud, Médecin-assistant du Service de Médecine du Docteur Louvet en décembre 1977, il s'oriente vers la gastro-entérologie. En avril 1967, il est nommé Chef de Service de médecine et Membre du Conseil

d'administration du Conseil National contre l'Alcoolisme, puis Président, depuis sa création, du Comité Départemental de Défense contre l'Alcoolisme.

En 1976, il édite " Le Médecin du Bateau Ivre " qui vient d'être réédité sous le titre " Comment je soigne les Alcooliques ".

Atteint par la limite d'âge le 8 juillet 1980, il accepte d'assurer l'intérim de son poste jusqu'au 1^{er} octobre 1980, date de prise de fonction de son successeur, il se voit conférer l'honorariat le 10 octobre 1980.

Mesdames, Messieurs,

Après cette énumération peut être un peu sèche mais éloquentes d'états de services, je pense être votre interprète, vous qui l'avez connu et aimé en affirmant : nous croyons qu'il est ce soir des nôtres avec son sourire, son humour, la tenacité et l'efficacité avec lequel il a voulu perpétuer sa mission.

Nous savons qu'il est présent parmi nous avec son sourire, son humour et son efficacité et parmi les hommes et les femmes qu'il a remis debout. Il est enfin présent à la tête de l'équipe médicale sans laquelle il n'aurait pu avancer et qui, actuellement sous la conduite de Madame RIVIERE, a pris le relais.

L'œuvre du Docteur HAAS ne disparaîtra pas.

la vie associative

- les Associations Culturelles
- les Associations Sociales
- la Maison des Jeunes et de la Culture

UNION FÉMININE CIVIQUE ET SOCIALE

Un des objectifs de l'Union Féminine Civique et Sociale étant la participation des femmes à la vie civique, les adhérentes ont été tout particulièrement mobilisées, cette année, à l'occasion des élections présidentielles et législatives, par :

- 1) L'étude du programme des différents partis.
- 2) Un cycle de formation à l'analyse de l'affiche politique.
- 3) La participation active aux réunions publiques et privées des futurs candidats, et
- 4) aux permanences des bureaux de vote.

D'autre part, un travail sur la réforme des collectivités locales et sur la dotation globale de fonctionnement a été effectué par une équipe.

A la suite de quatre journées de formation à la lecture de l'image, une autre équipe a entrepris un travail de recherche, afin de cerner l'image de la famille, en France, à travers la publicité insérée dans la presse hebdomadaire en 1981.

Ce travail sera présenté au cours de l'année 1981/1982.

Renseignements complémentaires auprès de Madame BERTHET, Responsable U.F.C.S. ☎ 771.32.31.

LES AMIS DES FLEURS DE SAINT-CLOUD



La composition florale de la France au Festival Floral de Westminster.

Le Club "Les Amis des Fleurs de Saint-Cloud" fondé en 1973, reprend ses activités hebdomadaires le jeudi 8 octobre. Il a pour but d'enseigner l'art du bouquet aux amateurs suivant le rythme des saisons. Des formules nouvelles ont été adoptées cette année pour répondre à des demandes et pour favoriser une meilleure progression florale.

En art occidental, les cours du Club ont lieu au Centre Aéré, 7, rue Gounod de 9 h 30 à 11 h 30 en séance d'initiation (plus spécialement) et de 14 h 30 à 16 h 30 en séance de perfectionnement avec une variation sur le même thème.

En art japonais, les séances d'ikebana de l'École Sogetsu ont lieu 8, avenue Pozzodi-Borgo de 10 h à 11 h 30 pour toutes sans distinction.

Des cours pour les enfants sont donnés une fois par trimestre.

Le Club compte actuellement 118 membres attirés par l'art floral qui deviendra pour certaines une détente indispensable ou un loisir captivant. De nombreuses activités animent cette dynamique association. Membres, animatrices participent chaque année avec succès à diverses expositions, concours, examens, démonstrations ou promenades florales. Lors du Festival d'Automne de Saint-Cloud 1980, des bouquets accompagnaient l'exposition des tapisseries de l'Atelier R. FOUR recherchant une harmonie ou un prolongement des toiles; les cartonniers, eux-mêmes, étaient très intéressés par cette recherche.

Au mois de juin 1981, la section d'art floral de la Société Nationale d'Horticulture de France a désigné Christiane LARROUMETS Présidente du Club, Jacqueline BOGRAND, Vice-Présidente, ainsi que Paméla CURRIE, Journaliste horticole, pour aller représenter la France au Festival Floral de Westminster Abbey à Londres. Ce Festival regroupait 12 pays et comprenait 270 arrangements floraux de toutes dimensions dans une féerie de couleur et de fraîcheur.

La Reine a inauguré cette manifestation avec toute sa grâce et a même conversé dans un Français parfait avec les Clodoaldiennes émues et radieuses.

Il s'agissait de décorer les tombes d'Edouard III et de Richard II par des arrangements floraux dont les tons étaient imposés par les organisateurs (abricot, bleu pâle et vert jaune), les fleurs : lys, delphinium, chrysanthèmes et les feuillages asplenium, fornum tenax, diffenbachia, choisis et entretenus avec soin venaient tous de France.

La France participait pour la première fois à cette très belle exposition internationale.

Des renseignements au sujet du Club d'Art Floral pourront être obtenus au 602.69.46 ou au 771.81.52. Des documents sont déposés au Bureau d'Accueil de la Mairie.

Le Secrétariat du Club est au 602.30.07.

CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE: *des résultats encore meilleurs*



Lors de l'Assemblée générale annuelle du Conservatoire municipal de musique, qui s'est tenu le 23 juin, avant la lecture du palmarès (50 récompensés au niveau départemental), l'orchestre des jeunes du Conservatoire a affirmé ses qualités prometteuses avant de se produire début 1982 dans le nouveau centre culturel des « Trois-Pierrots ».

- Rentrée du conservatoire le jeudi 1^{er} octobre.
- Inscriptions définitives pour les anciens élèves et les pré-inscrits de juin, du lundi 21 septembre au vendredi 25 septembre de 15 heures à 18 heures (conseils d'orientation aux mêmes dates et aux mêmes heures).

Inscriptions des nouveaux élèves dans les limites des places disponibles après le 5 octobre.

LES CONCERTS DE SAINT-CLOUD

VOUS POURREZ ÉCOUTER EN 1981-1982...

DATES	HEURES	LIEU	PROGRAMME
Mardi 29 septembre	9 h 30 10 h 45	Tréteaux de France	Orchestre de l'Île-de-France Concert pour les scolaires
Vendredi 13 novembre	20 h 30	Mairie de Saint-Cloud	Jacques WIEDERKER violoncelle Musique contemporaine
Vendredi 4 décembre	20 h 30	Mairie de Saint-Cloud	Quatuor PRAZAK Beethoven - Webern - Schubert - JANACEK
Vendredi 22 janvier	20 h 30	Mairie de Saint-Cloud	Gerda HARTMAN chant Schubert - Berg - Duparc - Schumann
Vendredi 26 février	20 h 30	Mairie de Saint-Cloud	Mikaïl RUDI piano Mozart - Schubert - Moussorzki
Dimanche 14 mars	16 heures	Eglise du Centre	Chorales " A Cœur Joie " Orchestre J.F. PAILLARD DELANDE : <i>De Profundis</i> PERGOLES : <i>Stabat Mater</i>
Jeudi 13 mai	21 heures	Centre Culturel 3-PIERROTS	Orchestre de l'Île-de-France Festival Gershwin

VENDREDI 27 NOVEMBRE : " Les Amis de la Musique de Chambre " présentent : Monique MARTINELLI-GLEMEIN - Récital de piano, à l'Auditorium, rue Sevin-Vincent.

CERCLE FÉMININ D'AMITIÉ EUROPÉENNE

Siège social :
Maison de l'Amitié
6, place Silly

Dix-huit dames de Frascati, accompagnées de leur Présidente, Mademoiselle BENEDETTI, furent accueillies à Saint-Cloud, du 4 au 8 mai dernier.

Après la réception officielle par la Municipalité, le programme associa, comme toujours, le passé (visite du Vieux Versailles et du château de Vincennes;), le présent et même le futur (Maison de l'Europe, poste de commandement du RER), afin de mieux connaître le pays visité.

Un déjeuner à Saint-Lambert-des-Bois, dans une maison amie, où hôtesse et invitées se retrouvèrent avec les Présidentes des autres Cercles (Mesdames HAMMERL, WINTON, MALFAIT et DELFOSSE) et Madame CLEMENT, Présidente Générale, des dîners organisés par "celles qui ne recevaient pas" multiplièrent les contacts et permirent à la plupart des adhérentes de participer à la réception de nos amies. Un dîner à Trianon Palace clôtura ces journées franco-italiennes.

Une conférence seulement durant ce trimestre : elle fut consacrée à la présentation de notre partenaire le Danemark, par Monsieur Jacques DEVIL, ancien Conseiller Culturel de l'Ambassade de France à Copenhague.

La visite, avec une conférencière passionnée et passionnante, de l'Hôtel Soubise, siège des archives nationales et Musée de l'Histoire de France, fut offerte par le Cercle.

Enfin, la dernière réunion avant les vacances fut une grande sortie, sous un soleil radieux. Au programme :

- la visite de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly (suite logique à la journée consacrée à l'énergie, en décembre dernier);
- un sympathique déjeuner dans une petite auberge;
- la visite de la faïencerie de Gien.

Beaucoup de projets pour la rentrée, notamment la visite du Cercle de Saint-Cloud à Maidenhead.

ASSOCIATION DES FAMILLES DE SAINT-CLOUD

La Bourse aux Vêtements se déroulera
du mardi 6 au vendredi 9 octobre
au Foyer des Sportifs, 33, quai Carnot

UNION NATIONALE DES AMIS ET FAMILLES DE MALADES MENTAUX

ROMPRE L'ISOLEMENT DE LA MALADIE MENTALE

La maladie mentale affecte près de 500 000 personnes en France. Dans le département des Hauts-de-Seine cela représente plusieurs milliers de familles touchées.

Au-delà des aspects sanitaires qu'elle comporte, la maladie mentale pose des problèmes humains douloureux : indifférence ou incompréhension de la part de l'environnement, désarroi devant la complexité des soins, méconnaissance des procédures, insuffisances des mesures sociales, échecs professionnels, familiaux, financiers et juridiques.

Les traitements ont fait l'objet de progrès importants depuis quelques années et beaucoup de malades stabilisés peuvent reprendre une vie normale, même s'ils doivent vivre à un rythme différent.

Pour aider les malades mentaux et leur famille à surmonter l'isolement dans lequel ils se trouvent souvent plongés, il existe une association : l'UNAFAM, l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux. C'est un organisme loi de 1901, reconnu d'utilité publique. Ses responsables sont bénévoles et ont été confrontés eux-mêmes au problème de la maladie mentale d'un parent ou d'un ami.

L'UNAFAM met à la disposition des malades mentaux et de leurs familles, des services diversifiés : consultations médicales, sociales et juridiques - contrats d'assurance et de rente survie, création d'établissements spécialisés, centres de vacances, etc. Elle s'efforce de créer entre les personnes touchées par la maladie mentale un climat d'écoute et de solidarité.

Renseignements : Permanence à la Maison de l'Amitié, 6, place Silly le dernier vendredi du mois de 10 h 30 à 12 h auprès de Madame DELAPLANCHE, Secrétaire adjointe de l'UNAFAM pour les Hauts-de-Seine.

ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ AVEC LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

Comme chaque année à la même époque l'A.S.T.I., entre autres services, organise son action de soutien scolaire auprès des enfants de travailleurs immigrés, en liaison constante avec certains directeurs d'écoles primaires et l'Assistante Sociale scolaire, Mademoiselle HEMERY.

Nous avons besoin du concours de nombreux bénévoles, jeunes ou adultes, pour aider les enfants du primaire comme du secondaire à vaincre certaines difficultés face auxquelles leurs parents n'ont pas toujours eu la chance d'être préparés.

Pour encourager les initiatives et manifester la nécessité de cette entraide entre Clodoaldiens, il nous a semblé opportun de faire paraître le témoignage de Mademoiselle HEMERY.

« Tous les ans, j'oriente les jeunes migrants des collègues vers les bénévoles de l'A.S.T.I. »

Le soutien qu'apportent les jeunes de cette association est très précieux. Ils les aident, tant sur le plan scolaire (meilleure compréhension de la langue française, des mathématiques et autres matières) que sur le plan individuel, par un soutien moral qui a autant d'importance pour une meilleure intégration dans le milieu scolaire.

Je remarque qu'il est nécessaire pour les jeunes étrangers entrant en classe de sixième de leur apprendre à s'organiser dans le travail de la semaine, à utiliser livres et cahiers et à fournir un travail personnel.

A la fin de leur cycle scolaire, je constate une évolution positive ».

C. HEMERY,
Assistante Sociale Scolaire.

Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Cloud



La Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Cloud vous propose des activités régulières.



ARTS PLASTIQUES : dessin, peinture : modèle vivant; peinture; théâtre; modelage; poterie.

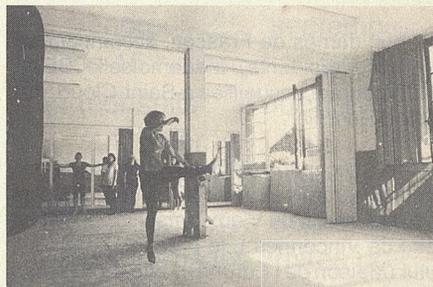


JEUX DE SOCIÉTÉ : bridge; scrabble; échecs.

DIVERS : photos; maquettes, modélisme; guitare; cours d'Espagnol (migrants); chorale.



ARTISANAT : encadrement; reliure; peinture, sur soie, sur bois, sur tissu.



EXPRESSION DU CORPS : gymnastique; yoga; danses (folklorique, moderne, jazz, enfants); claquettes; be-bop.

SPORTS EN SALLE : volley-ball; ping-pong; karaté.

D'autre part nous accueillons et nous apportons notre aide technique à des groupes déjà constitués (théâtre, cinéma, musique, etc.).

Nous vous proposons des soirées rock, folk, auteur-compositeur, théâtre, cinéma, etc.

VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE...

Les activités régulières reprendront le **LUNDI 28 SEPTEMBRE 1981**.

A partir de cette date, la M.J.C. sera ouverte :

- M.J.C. CENTRE, 14, rue des Écoles - 602.34.12, les mercredis 16, jeudi 17 et vendredi 18 septembre 1981 de 10 heures à 20 heures sans interruption.
- M.J.C. MONTRETOUT, 7, rue Sevin-Vincent - 602.45.26, les mardis 22, mercredi 23 et jeudi 24 septembre 1981, de 10 heures à 20 heures sans interruption.
- M.J.C. PASSERELLE, 2, rue de l'Yser - 602.85.48, les mercredis 23 et jeudi 24 septembre 1981 de 10 heures à 20 heures sans interruption.
- M.J.C. CENTRE : du lundi au vendredi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures - le samedi après-midi de 14 heures à 19 heures.
- M.J.C. MONTRETOUT : du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 h 30.
- M.J.C. PASSERELLE : Mardi, jeudi, vendredi de 16 h 30 à 19 heures - mercredi et samedi de 14 heures à 19 heures.

CERCLE D'ECHECS " LA TOUR PREND GARDE "

Comme les années précédentes, le Cercle d'Echecs de la M.J.C. organise un tournoi de Blitz à la rentrée.

Ce tournoi aura lieu le samedi 10 octobre 1981 à 14 heures et se déroulera à l'Auditorium, 7, rue Sevin-Vincent.

Le Cercle, qui fonctionne tous les samedis après-midi entre 14 h et 19 h à la M.J.C. Montretout, 7, rue Sevin-Vincent, reprend ses activités dès la mi-septembre et est ouvert à tous les Clodoaldiens, jeunes et moins jeunes, joueurs débutants et joueurs confirmés.

Nous étions 43 en 80-81, nous serons plus nombreux au cours de la saison qui commence.

U.A.S. SAINT-CLOUD : ATHLÉTISME



Deux épreuves importantes marquaient le programme de l'équipe féminine à la fin de la saison : les Championnats de France de relais pour lesquels nous sommes qualifiés sur 4 x 100, 4 x 200 et 4 x 400 et la finale des Interclubs promotion (26 clubs qualifiés pour toute la France).

Le manque de place ne nous permet pas de faire figurer ici les résultats obtenus par l'U.A.S. Athlétisme depuis le début de la saison 1981 - bilan qui paraîtra dans le prochain numéro avec l'espoir de records aussi bons que ceux de l'année précédente.

BILAN DE FIN DE SAISON 1980

Records départementaux améliorés par les athlètes de l'U.A.S. :

- 400 m cadette : 59" 52 par Corinne JOZSEF
- 800 m sénior : 2' 08" par M.-C. CHAMPENOIS
- Relais 4 x 100 féminin : 48" 94/100 par M. BOUSSAC, A. FLAMENT, A.-F. MONTEILS, M.-C. CHAMPENOIS
- Relais 4 x 200 m féminin : 1' 34" les mêmes
- Relais 4 x 400 m féminin : 3' 59" par A.-F. MONTEILS, A. FLAMENT, C. JOZSEF, M.-C. CHAMPENOIS

Marie-Christine CHAMPENOIS est sélectionnée en équipe de France pour la tournée JAPON-CHINE.

TROIS JOURS AU FIL DE L'EAU

Le Port Autonome de Paris organise les 9, 10 et 11 octobre, en collaboration avec Boulogne, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Saint-Cloud, trois journées d'information et d'animation.

Durant ces trois journées, une péniche-exposition du Port Autonome de Paris, "Le Dinard", et un stand d'information sur la navigation de plaisance, seront ouverts à tous, au port de Boulogne-Le-Grand, quai Alphonse-le-Gallo (parking assuré).

Ces trois jours donneront lieu à de nombreuses animations (feu d'artifice...). Une excellente initiative permettant au Port Autonome de Paris de mieux faire connaître l'importance du rôle de la voie d'eau dans la vie de l'Ile-de-France.

VENEZ NOUS REJOINDRE...

Chaque mardi et jeudi à 18 heures et le dimanche matin à 9 h 30, les athlètes se retrouvent sur les magnifiques installations du Carré Saint-Jean pour l'entraînement. Vous qui aimez le sport olympique n° 1, venez nous rejoindre.

LISTE DES PERSONNES OU SOCIÉTÉS QUI, PAR LEURS DONS, ONT CONTRIBUÉ AU SUCCÈS DE LA FÊTE DU SPORT (additif à la liste parue dans le dernier bulletin)

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - M. Georges RICHARD
SOCIÉTÉ M.T.B.
41, rue de Calais. 95100 ARGENTEUIL - M. le Directeur du CENTRE CHIRURGICAL DU VAL D'OR
14, rue Pasteur. 92210 SAINT-CLOUD - M. le Directeur de l'Agence de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
2, avenue du Maréchal-Foch, 92210 SAINT-CLOUD - M. Dominique BASSINET
SOCIÉTÉ B.P.
5, rue Robert-Lavergne. 92600 ASNIERES | <ul style="list-style-type: none"> - M. Patrick BONGERS
GALERIE LOUIS CARRE
10, avenue de Messine. 75008 PARIS - M. BONIS-CHARANCLE - Directeur des Ventes
SOCIÉTÉ ESSO
92080 LA DÉFENSE Cedex 2 - M. FEDOROFF - Directeur Général
MOOD MUSIC
R.N. 307 - 78810 FEUCHEROLLES - M. FERAILLE
8, rue Coutureau. 92210 SAINT-CLOUD - SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS, ÉDITEURS DE MUSIQUE
225, avenue du Général-de-Gaulle. 92400 COURBEVOIE |
|--|--|

INFORMATIONS PRATIQUES SOCIALES

Service de garde des pharmaciens

Dimanche 20 septembre	Madame DIGUE-LANDRY 14, avenue de Longchamp
Dimanche 27 septembre	Madame MARECHAL 47, rue Gounod
Dimanche 4 octobre	Madame MICLEA 3, parc de la Bérengère
Dimanche 11 octobre	Madame NGUYEN THI DUNG 9, avenue Bernard-Palissy
Dimanche 18 octobre	Monsieur PLATANIDES 51 bis, rue du Val-d'Or
Dimanche 25 octobre	Monsieur RICQUIER 86, boulevard de la République
Dimanche 1 ^{er} novembre	Madame ROCHICCIOLI 15, rue de Buzenval
Dimanche 8 novembre	Mademoiselle THOMAS 7, rue Dailly
Mercredi 11 novembre	} Mesdames LOCQUET-NOUHEN 160, boulevard de la République
Dimanche 15 novembre	
Dimanche 22 novembre	
Dimanche 29 novembre	Madame CERVEAUX 2 ter, rue Royale
Dimanche 6 décembre	Madame DIGUE-LANDRY 14, avenue de Longchamp
Dimanche 13 décembre	Madame MARECHAL 47, rue Gounod
Dimanche 20 décembre	Madame MICLEA 3, parc de la Bérengère

ASSURANCES MALADIE

relèvement des tarifs

La Caisse Primaire centrale d'Assurance Maladie de la Région parisienne informe du relèvement des tarifs des consultations effectuées par les médecins conventionnés, à compter du 15 juillet 1981.

OMNIPRATICIEN = C :
55 F au lieu de 50 F

SPÉCIALISTE = Cs :
75 F au lieu de 70 F

NEUROPSYCHIATRE = CNPSY :
125 F au lieu de 102 F

MAJORATION DIMANCHE " F " :
90 F au lieu de 70 F

MAJORATION NUIT " N " :
120 F au lieu de 90 F

Il n'y a pas de modifications en ce qui concerne les autres actes.

CENTRE D'INFORMATION FÉMININ ET FAMILIAL DES HAUTS-DE-SEINE

Le Centre d'Information Féminin et Familial des Hauts-de-Seine met à la disposition du public un service d'information-relais dans le domaine de la législation sociale, de la vie professionnelle, pratique et juridique.

Un nouveau secteur " vie sexuelle et familiale " s'est ouvert, répondant à un désir d'information dans ce secteur bien précis, ou d'orientation vers des services compétents, peu connus des correspondants, ou qu'ils n'osent pas toujours contacter directement.

A cet effet, une conseillère conjugale a été recrutée pour :

- écouter tout appel, en essayant de comprendre la vraie demande parfois non formulée;
- informer sur la contraception, la maternité, la ménopause, les interruptions volontaires de grossesse, la vie sexuelle et familiale;
- orienter ensuite vers des centres où exercent des psychologues, des médecins, des sexologues ou des conseillers conjugaux,

susceptibles de prendre en compte toute demande de consultation médicale ou d'entretien plus approfondi dans le département.

La conseillère conjugale assure une permanence téléphonique : le lundi de 9 h à 12 h et le jeudi de 14 h à 17 h au C.I.F.F. des Hauts-de-Seine, Préfecture des Hauts-de-Seine, 177, avenue Joliot-Curie, 92000 Nanterre, ☎725.95.00 (poste 55 82 et 55 83).

LA CAISSE DES ÉCOLES PROPOSE :

CENTRES DE LOISIRS PRIMAIRES

Pour les enfants fréquentant les écoles élémentaires :

● **CENTRE GOUNOD**, 7 bis, rue Gounod : enfants nés entre 1969 et 1972.

● **CENTRE FOUILLEUSE**, 3, avenue de Fouilleuse : enfants nés entre 1973 et 1975.

Ces deux centres fonctionnent en journée continue, de 8 h 30 à 18 heures, chaque mercredi de l'année scolaire. Pendant les petites vacances, le mois de juillet et la première quinzaine de septembre (sauf samedi et dimanche), un seul de ces centres est ouvert.

Les repas de midi sont pris au restaurant scolaire de la rue des Ecoles pour Gounod et à celui de l'école élémentaire pour Fouilleuse.

● **CENTRE DU VAL-D'OR**, 4, rue Michel-Salles.
ouvert de 14 heures à 17 heures à partir du premier mercredi d'octobre, à l'exclusion des vacances scolaires.

Il reçoit tous les enfants qui désirent fréquenter le centre en après-midi seulement.

Dans tous les centres, indépendamment des jeux de plein air et des promenades, les enfants peuvent :

- pratiquer la natation,
- fréquenter les ateliers : de céramique, d'émaux sur cuivre, de vannerie, de photographie, de feutrine, etc.
- participer à des visites de musées, d'expositions, des projections de films...

Un circuit de ramassage est organisé dans les différents quartiers à destination des Centres de Loisirs Gounod et Fouilleuse.

CENTRES DE LOISIRS MATERNELS

Pour les enfants nés en 1976, 1977 et 1978 fréquentant les écoles pré-élémentaires :

● **CENTRE DE LOISIRS MATERNEL HÉBERT**, 17, rue Hébert ;

● **CENTRE DE LOISIRS MATERNEL DES COTEAUX**, 60, avenue Bernard-Palissy ;

● **CENTRE DE LOISIRS MATERNEL DE MONTRETOUT**, 9 bis, rue René-Weill ;

● CENTRE DE LOISIRS MATERNEL DE FOUILLEUSE, 3, avenue de Fouilleuse

Les enfants du quartier du Val d'Or sont accueillis au Centre Maternel de Fouilleuse.

Ces centres sont ouverts toute la journée de 8 h 30 à 18 heures avec ramassage le matin et le soir par car municipal, chaque mercredi de l'année scolaire, pendant les petites vacances, le mois de juillet et la première quinzaine de septembre (sauf le samedi et le dimanche).

Les repas sont pris à l'école concernée.

CENTRES D'INITIATIONS SPORTIVES

Ouverts :

● **Salle Omnisports, rue Marie-Bonaparte** : hand-ball, tennis : mercredi après-midi 13 h 30 à 17 h 30.

● **Gymnase Gounod, 6 bis, rue Gounod** : escrime : lundi et jeudi 17 heures à 19 heures.

● **Stade municipal, quai Carrot** : Football : mercredi après-midi 13 h 30 à 17 h 30.

● **Gymnase municipal du Centre, 4, rue des Écoles** : tennis de table : mercredi 8 h 45 à 12 heures (élémentaires) ; 13 h 30 à 17 h 30 (secondaire).

● **Gymnase municipal Fouilleuse, angle avenue Francis-Chaveton/rue du Camp-Canadien** : tennis : mercredi 13 h 30 à 17 h 30.

Pour le mois de juillet, une feuille spéciale sera distribuée en fin d'année scolaire dans chaque école.

SECTIONS D'INITIATION

● Escrime : garçons et filles nés en 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972 et 1973.

● Football : garçons nés en 1972 et 1973.

● Handball : garçons nés en 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972 et 1973.

● Tennis : garçons et filles nés en 1966, 1967, 1968 et 1969.

● Tennis de table : garçons et filles nés en 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972 et 1973.

DANSE RYTHMIQUE

(garçons et filles)

● **École Val d'Or, Montretout, Fouilleuse et Centre**

Salle Omnisports, rue Marie-Bonaparte.

– Enfants nés en 1975, 1976 et 1977 : les lundis de 16 h 45 à 17 h 45

– Enfants nés entre 1969 et 1975 inclus : les jeudis de 16 h 45 à 17 h 45.

● École des Coteaux à l'École Élémentaire

– Enfants nés entre 1969 et 1977 inclus : les mardis de 16 h 45 à 17 h 45.

INSCRIPTION ET PARTICIPATION AUX FRAIS

● CENTRE DE LOISIRS MATERNELS :

– journée continue : 7, 10, 14 F (suivant quotient familial).

– repas de midi (mêmes tarifs que la cantine scolaire).

● CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRES :

– $\frac{1}{2}$ journée : forfait trimestriel de 85 francs.

– journée continue : 7, 10, 14 F (suivant quotient familial).

– repas de midi (mêmes tarifs que la cantine scolaire).

● Les enfants domiciliés hors de Saint-Cloud : 15 F par jour.

– repas de midi (mêmes tarifs que la cantine scolaire).

Initiations sportives : prix pour l'année

● Danse rythmique	80 F
● Escrime	260 F
● Football	135 F
● Handball	80 F
● Tennis	240 F
● Tennis de table	80 F

Ces tarifs ne comprennent pas l'adhésion obligatoire de 25 F par famille à la Caisse des Ecoles.

Les inscriptions à ces différentes activités seront prises :
en Mairie de 9 heures à 12 heures :

- le mercredi 16 septembre 1981
- le samedi 19 septembre 1981.

ou à défaut, tous les jours au heures habituelles d'ouverture de la Mairie, au bureau des Régies, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Pour tous renseignements : bureau de l'Enseignement de la Mairie - 602.70.40.

AIDEZ

LA CROIX-ROUGE

A AIDER



**SAINT-CLOUD
ACCUEIL
BIENVENUE**

**NOUVEAUX
HABITANTS**

Venez à

" L'ACCUEIL A SAINT-CLOUD "

**Mairie de Saint-Cloud - 602.70.40
tous les jeudis après-midi
et les samedis matins.**

Vous y trouverez :

- des renseignements sur la ville
- des invitations gratuites
- des animations mensuelles
- une écoute permanente et sociale

Nouvelle rentrée, nouvelle année scolaire, nouvelle " bonne résolution " : continuer le tennis, se remettre à l'anglais...

Et les autres ?.. Ceux qui sont tributaires de tierces personnes à cause d'un handicap physique ou mental, de l'âge...

La Croix-Rouge veut les aider elle a besoin de vous pour cela.

ALORS, RESERVEZ DANS VOTRE EMPLOI DU TEMPS QUELQUES HEURES A CONSACRER AUX AUTRES ET TELEPHONER AU 602.42.53 DE 10 HEURES A 12 HEURES.

Vous trouverez des équipes déjà en place prêtes à vous accueillir pour les AIDER A AIDER.

Ces équipes, les voici :

S.O.S. DÉPANNAGE

Une trentaine de bénévoles assurent 3 services

- DES AUXILIAIRES SANITAIRES ayant reçu une formation C.R.F., s'occupent à domicile et occasionnellement d'enfants ou d'adultes malades handicapés, inadaptés et désireux qu'un service leur soit rendu
- DES ACCOMPAGNATRICES ramènent chez eux les malades se retrouvant seuls à la sortie de l'hôpital et permettent aux personnes âgées de faire quelques promenades.
- " ALLO-MAMIE " : des grand-mères offrent aux mères qui travaillent de garder leurs jeunes enfants malades et ne pouvant aller à la crèche.

1-2 - 1-2 PETITES FOULÉES

- des monitrices et leurs assistantes aident les pré-retraités et retraités à rester en forme avec les cours d'activités physiques :
 - lundi 10 h 15 à 11 h 15 : 36 avenue Foch.
 - mardi 10 h 15 à 11 h 15 : Gymnase de la piscine - rue Marie-Bonaparte - 11 H 15 à 12H 15 : natation
 - jeudi 10 h à 11 h : Gymnase de la Fouilleuse - 10 h à 11 h : Foyer les " Heures Claires " - 10 h à 11 h : Centre Social, 2, rue de l'Yser

SECOURISTES

Ils sont l'image de la Croix Rouge et répondent avec la protection civile aux appels d'urgence routiers et urbains

Vous souhaitez entrer dans une de ces équipes :

- immédiatement appelez le 602.82.53
- après une formation.

● cours de secourisme gratuits, 14 séances (inscription sur place) les lundis et mercredis, 2, rue de l'Yser

20 h 30 à partir du LUNDI 28 SEPTEMBRE

● cours d'auxiliaire sanitaire, 18 séances + stage hospitalier (inscription sur place) les lundis et vendredis de 14 h 15 à 16 h 15

à partir du LUNDI 28 SEPTEMBRE - Clinique du Val d'Or

A l'avance merci de nous AIDER à AIDER

INFORMATIONS

PRATIQUES GÉNÉRALES

TRENTE-DEUX TONNES DE VIEUX PAPIERS COLLECTÉES EN UNE SEMAINE

ORDURES MÉNAGÈRES

Un peu de discipline...

un peu de civisme...

Les sacs d'ordures ménagères doivent être noués ou liés afin d'empêcher les animaux errants de les détériorer.

Ils ne doivent pas être sortis avant 19 heures. Des avertissements, puis des contraventions seront donnés aux personnes qui ne respectent pas cette réglementation.

Enfin, pour éviter le passage tardif des bennes, le lundi, il est vivement conseillé aux personnes qui le peuvent, de ne pas sortir d'ordures le lundi soir.

Merci.



Du 4 au 11 mai, l'Union des Consommateurs de Saint-Cloud a organisé une collecte de vieux papiers. Les résultats sont satisfaisants puisque trente-deux tonnes dont sept tonnes d'annuaires téléphoniques ont été ramassées.

Dans une ville comme Saint-Cloud, il se gaspille d'importantes quantités de papier, et les Clodoaldiens sont disposés à participer à cette forme de lutte contre le gaspillage qui devient une urgence nationale.

Nous remercions les services de la Mairie qui nous ont aidés, en particulier ceux de la voi-

rie, ainsi que Monsieur le Receveur de la Poste principale.

De nombreuses personnes demandent que cette collecte soit renouvelée. Nous pensons que cette action dépasse les forces et la responsabilité d'une association mais la question est trop importante pour ne pas obtenir une réponse de nos élus.

Néanmoins, si la Mairie ne peut mettre sur pied un tel ramassage, nous nous proposons de le recommencer en mai 1982.

OU ET QUAND LE RAMASSAGE DE VOS ENCOMBRANTS ?

Quartiers	Jours	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Coutureau-République et Centre	mardi matin	22	13 - 27	10 - 24	8 - 22
Coteaux - 18 Juin et Val d'Or Tourneroches - Fouilleuse	mercredi matin	23	14 - 28	11 - 25	9 - 23
Montretout Pasteur - Magenta	jeudi matin	24	15 - 29	12 - 26	10 - 24

conseil municipal

SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN

Communications du Maire et des Adjoints sur leurs activités

Monsieur le Maire

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE 1981 DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil Général est actuellement réuni pour examiner près de 150 rapports préfectoraux et voter la Décision modificative n° 1.

Plusieurs questions concernent la ville de Saint-Cloud, dont en particulier :

- la prise en considération de la construction d'un passage dénivelé pour l'aménagement du carrefour de la Bérengère.
- l'aménagement de la place Magenta.
- l'aménagement de places de stationnement rue du Mont-Valérien - face au Centre Culturel.
- la construction de courts de tennis au Carré Saint-Jean.
- la participation du département au financement de travaux et d'acquisition de matériel à l'Hôpital.

Enfin, Monsieur le Maire signale que le projet de construction de la "voie rive gauche de Seine" repoussé après 1985 la réalisation de la section Pont de Saint-Cloud - Pont de Suresnes. Ainsi seront préservés d'un accroissement de la circulation les riverains du quai Carnot à Saint-Cloud.

Monsieur R. BASSINET

REFONTE DE LA LISTE ÉLECTORALE

Il sera procédé en fin d'année à une redistribution des électeurs dans les différents bureaux de vote, pour un meilleur équilibre entre les quinze bureaux de la ville. Il est suggéré d'inscrire les personnes à mobilité réduite dans les seuls bureaux qui leur sont accessibles.

THÉÂTRE AU COLLÈGE VERHAEREN

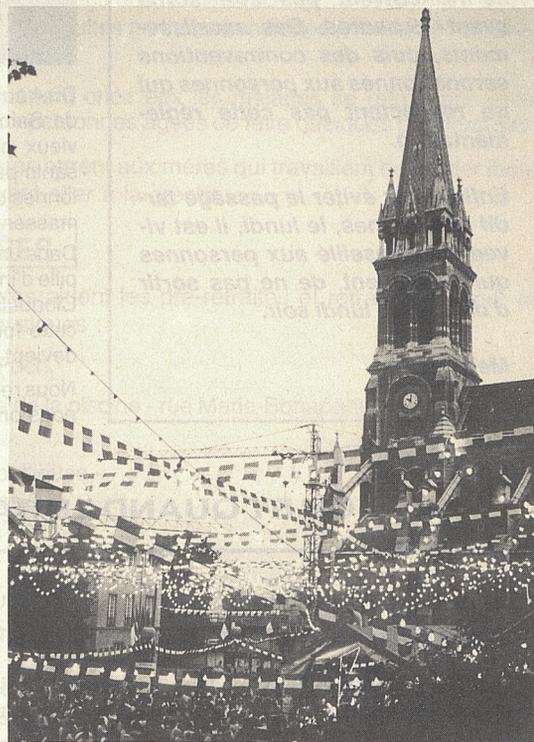
Une troupe du Collège a remporté le premier prix de l'Académie à un concours organisé au Théâtre Montansier à Versailles. Ce spectacle remarquable a

été présenté le 17 juin dans l'église Stella Matutina. Les décors créés par des professeurs et élèves du Collège sont exposés au Musée de la rue du Mont-Valérien du 23 juin au 1^{er} juillet.

CÉLÉBRATION DU 14 JUILLET

Dépôt de gerbes au Monument aux Morts.

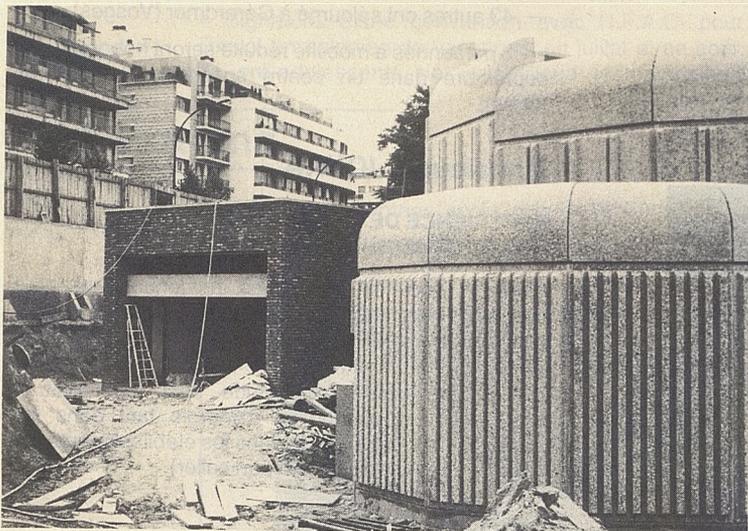
Bal public sur la place Charles-de-Gaulle - devant la Mairie - avec l'orchestre musette d'André BLOT et l'ensemble sud-américain RICAELA, dans le cadre de l'émission INTER-DANSE de Jo DONA.



Comme chaque année le bal public a attiré plusieurs centaines de personnes place Charles-de-Gaulle.

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE D'ANIMATION CULTURELLE ET SPORTIVE

Madame Mireille WORBE rend compte de la réunion du 3 juin 1981 ayant pour objet :



Le " Centre Culturel des Trois-Pierrots ".

- l'étude du cahier des charges des salles de spectacle du Centre Culturel de la rue du Mont-Valérien, que la commission unanime propose de dénommer : "CENTRE CULTUREL DES TROIS-PIERROTS".
- Présentation du projet de programme du FESTIVAL D'AUTOMNE 1981 (25 septembre au 4 octobre) sous le chapiteau des Tréteaux de France de Jean DANET, qui crée à Saint-Cloud le *Bourgeois Gentilhomme* de Molière.
- Le bilan de la FÊTE DU SPORT 1981 et la préparation de la FÊTE DU SPORT 1982 qui se déroulera du 6 au 13 juin 1982.

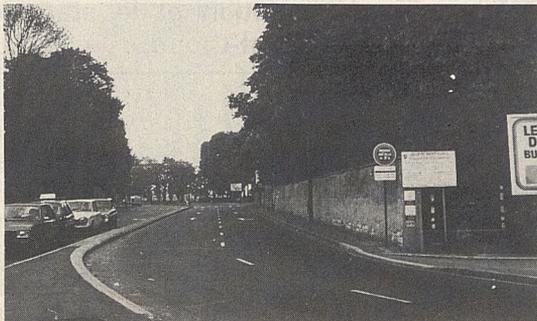
COMITÉS DE QUARTIERS

Monsieur Tony MAROSELLI rend compte de la réunion du Comité de quartier Centre du 4 juin (chapitre PARTICIPATION A LA VIE MUNICIPALE).

Monsieur Michel GUAY n'ayant pu animer le Comité COUTUREAU - RÉPUBLIQUE réuni le 11 juin, Monsieur CUNY en rend compte. **Il y a si peu de monde aux réunions de ce quartier que, dorénavant les comités "COUTUREAU - RÉPUBLIQUE" ET "MONTRETOUT", tous deux animés par Michel GUAY, se réuniront conjointement** (chapitre PARTICIPATION A LA VIE MUNICIPALE).

Monsieur B. CUNY

CARREFOUR DE LA BÉRENGÈRE



Le carrefour de la Bérengère.

Le projet soumis au Conseil Général prévoit un passage souterrain dans l'axe rue du Camp-Canadien (Saint-Cloud) boulevard Henri-Sellier (Suresnes). Ce passage sera à TROIS VOIES, la voie centrale étant à circulation alternée, comme le boulevard Henri-Sellier : sens descendant le matin, sens remontant le soir. Cette opération financée par l'État, la Région et le Département, est évaluée à 16,7 millions de francs. Elle doit être réalisée avant l'élargissement de la rue de la Porte-Jaune et de la rue du Camp-Canadien.

Monsieur R. LE LUHANDRE

MARCHÉ DE LA BÉRENGÈRE

Ce marché est désormais installé en plein air, rue Michel-Salles (terrain de l'Avre).



Le marché couvert est loué pour un libre-service de fruits et légumes qui satisfait pleinement les consommateurs. Il fonctionne chaque jour de la semaine sauf le dimanche et lundi (photo ci-dessus).

RESTAURANTS SCOLAIRES ET MUNICIPAUX

Le Bureau des Adjudications a retenu la Société SODEXHO qui a fait l'offre de prix la plus intéressante (13,83 F T.T.C. par repas). Le marché est passé pour un an et reconductible pour cinq années. Le prix d'adjudication est bloqué du 1^{er} septembre 1981 au 31 août 1982. En cas de reconduction, il sera révisé selon une formule de variation.

Monsieur P. VINSON

DISPOSITIONS PRISES LORS DES CONGÉS SCOLAIRES

Conformément aux dispositions prises par le Maire, un service de garderie a été mis en place par la ville, le 21 mai, jour d'installation du Président de la République. L'encadrement a pu être recruté malgré l'annonce tardive de ce congé exceptionnel. Cent vingt enfants ont ainsi pu être accueillis.

Monsieur le Maire rappelle que de telles dispositions sont prises à Saint-Cloud dans l'intérêt des familles quel que soit le motif de la fermeture des classes.

FÊTE DES ÉCOLES

Les écoles de la ville fêtent la fin de l'année. Monsieur VINSON se plaît à souligner le dévouement des parents et enseignants et l'ingéniosité des enfants qui ont préparé ces fêtes.



Comme les autres écoles de la ville, l'établissement scolaire de Montretout avait organisé une très jolie fête.

ÉCOLE PRÉ-ÉLÉMENTAIRE DE MONTRETOUT

Les prévisions d'effectifs permettent d'espérer l'ouverture d'une neuvième classe à la rentrée prochaine. L'Inspection académique envisage cette mesure qui ne sera toutefois définitive qu'en septembre. Dans ce cas, plusieurs jeunes enfants, inscrits sur une liste d'attente, pourront être admis dans cette école.

Docteur R. ARNAUD

CADRES A LA RECHERCHE D'EMPLOI

A l'initiative de Monsieur LECERF, une quinzaine de cadres demandeurs d'emploi se sont réunis en présence du Docteur ARNAUD et du Chef de l'antenne A.N.P.E. de Sèvres. Ils ont convenu de se retrouver périodiquement pour mener ensemble une prospection systématique des entreprises.

Le Docteur ARNAUD les a assurés du soutien et de l'aide de la Municipalité dans cette initiative intéressante (*chapitre vie locale*).

FÊTE DES MÈRES

Au cours d'une sympathique cérémonie à la Mairie, le 1^{er} juin, deux mères de famille ont été décorées de la MÉDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE, et onze ont reçu la MÉDAILLE DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT.

Il convient de signaler la participation à cette manifestation d'un ensemble musical composé d'élèves du Conservatoire de Saint-Cloud qui ont donné un concert de grande qualité. (*chapitre manifestations communales*).

VACANCES ORGANISÉES PAR LE BUREAU D'AIDE SOCIALE

— 14 personnes viennent de rentrer de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée) enchantées de leur séjour, dans l'ensemble ensoleillé.

— 43 autres ont séjourné à Gérardmer (Vosges).

— 2 personnes à mobilité réduite seront hébergées en septembre dans un centre spécialisé de Belleme (Orne).

Monsieur J. JONKA

EXPÉRIENCE DE CHAUFFAGE PAR GÉOTHERMIE

Plusieurs sociétés sont mises en concurrence pour mener - à leurs frais - une étude de faisabilité pour le chauffage par géothermie, du secteur nord-ouest de la ville (Fouilleuse, Bérengère, etc.).

Si les conclusions de l'étude sont favorables il s'ensuivra des économies d'énergie tant dans les immeubles du secteur que dans les établissements qui y sont implantés (piscine en particulier).

PRÉVENTION ROUTIÈRE

Monsieur HEURET prend la Direction de la Section Départementale, en remplacement de Monsieur le Colonel COUTAUD.

La " piste d'éducation routière " séjournera à Saint-Cloud au cours du 1^{er} trimestre 1981/1982.

Madame N. FAUQUENOT

STATIONNEMENT ALTERNÉ

Tenant compte des souhaits émis au cours des réunions de comités de quartiers, Madame FAUQUENOT envisage de modifier les conditions de stationnement dans une vingtaine de rues de Saint-Cloud :

le changement du côté du stationnement s'y fera au 1^{er} de chaque mois, et non tous les 15 jours.

Une information préalable sera effectuée et une signalisation efficace posée pour indiquer clairement aux automobilistes ces nouvelles dispositions qui entreront en vigueur après l'été.

Parallèlement, il sera procédé à une remise en ordre des arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement à Saint-Cloud.

Monsieur le Maire rend compte des arrêtés qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal :

• Signature de deux marchés pour la fourniture de papeterie d'une part, et de livres scolaires d'autre part, pour les écoles (année scolaire 1981/82);

- Signature d'une convention avec l'I.F.A.C. pour l'envoi en colonies de vacances, en juillet et en août, de pré-adolescents de Saint-Cloud (enfants ayant

dépassé l'âge limite pour l'admission dans les centres de Saint-Brévin et de Tamié).

Délibérations

Délibérations adoptées après avis de la Commission des Finances et du Plan.

ZONE DE RÉNOVATION CENTRE VILLE



La place du Pas.

- 1 A l'unanimité - moins une abstention (M. VOIZARD). Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mener les négociations avec la S.A.R.E.R. sur la base du nouveau projet de la phase II de rénovation (secteur Nord-Vauguyon, rue de la Libération, place du Pas). Il demande que les conséquences financières pour la ville - résultant de l'adoption de ce nouveau projet - soient limitées et précise qu'en cas de désaccord avec l'aménageur, le projet initial restera valable.

Monsieur CUNY rappelle les principales caractéristiques du nouveau projet :

- moins de démolitions
- diminution de la densité
- maintien du pourcentage de logements sociaux
- abaissement de la hauteur maximum des immeubles
- même nombre de places de stationnement public
- même densité de places de parking privé

Enfin, il indique que, si les négociations et études aboutissent dans un délai d'un an, la rénovation de ce secteur pourrait s'achever en 1987 en trois phases successives de réalisation.



TRAVAUX ET MARCHÉS PUBLICS

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les délibérations suivantes :

- 2 Amélioration des conditions de circulation : adoption du programme 1982 du plan de circulation : aménagement de deux carrefours dangereux par la pose de feux tricolores :

- quai Carnot/rue des Milons
- boulevard de la République/rue Preschez
- coût des travaux 430 000 F
- subvention sollicitée 215 000 F

L'angle boulevard de la République rue Preschez

- 3. Passation d'un marché négocié avec la Société VIAFRANCE pour l'aménagement de l'aire en asphalte du marché forain, rue Michel-Salles.
- 4. Passation d'un marché négocié avec le G.A.R.D., confiant à nouveau à cette société l'enlèvement de la voie publique des véhicules-épaves et des véhicules en stationnement gênant.
- 5. Informatisation des services municipaux - Acquisition d'un ordinateur 61 DPS.

a et b

Passation d'un marché négocié avec la S.A. CII HONEYWELL-BULL et signature d'un contrat de maintenance pour cet appareil.

M. LE LUHANDRE précise les applications prévues au départ :

- comptabilité
- paie du personnel
- gestion de la dette communale
- gestion du personnel communal
- établissement de la liste électorale.



Dans le cas de défection d'enfants de Saint-Cloud, M. FOURCADE est autorisé à signer des conventions avec les Maires d'autres villes pour des séjours d'enfants à Tamié et Saint-Brévin (photo ci-dessus).

D'autres utilisations sont prévues par la suite (fichier de vaccination - gestion des demandes de logements...)

TARIFS COMMUNAUX

- 6. Les tarifs des restaurants scolaires, classes transplantées et colonies de vacances sont uniformément majorés de 13,5 % pour l'année scolaire 1981-1982. Les quotients familiaux servant au calcul de la participation familiale sont eux-mêmes majorés de 13,5 %.

Pour les cantines, il est institué un tarif, hors quotient, de 2 francs par repas pour les cas sociaux signalés par le service social, ainsi qu'un tarif de 18 francs pour repas occasionnels non scolaires. (voir barème ci-après en annexe).

- 7. Pour le cas où la défection des classes de Saint-Cloud (pour les classes transplantées) ou d'enfants de Saint-Cloud (pour les colonies de vacances) le permettrait, Monsieur le Maire est autorisé à signer des conventions avec les Maires d'autres villes pour des séjours d'enfants aux centres alpin de Tamié ou marin de Saint-Brévin. Les conditions générales seront les suivantes :

- Classes transplantées :
 - Tarif : 55 F par jour et par personne
 - Encadrement assuré par la ville preneuse.
- Colonies de vacances :
 - Tarif : 90 F par jour et par enfant
 - Encadrement assuré par Saint-Cloud.

Dans l'un et l'autre cas, les frais réels de transport seront facturés en sus aux villes preneuses..

- 8. Le barème de participation des familles du personnel communal et des enseignants admis à séjourner dans les centres de Saint-Brévin et Tamié est relevé de 13,5 % à compter du 15 septembre 1981.
- 9. A l'unanimité moins deux abstentions (MM. VINSON et LEYMARIE), le Conseil Municipal décide l'extension du stationnement payant à l'ensemble du parking de la gare du Val d'Or et réduit à 80 F l'abonnement mensuel pour les usagers habituels.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal étend au personnel de la Ville de Saint-Cloud, les mesures adoptées par l'État pour son propre personnel, à savoir :

- 10. Avantages sociaux accordés par la circulaire "Fonction publique" du 9 avril 1981 (barème applicable depuis le 1^{er} janvier 1981).
- 11. Protection sociale des personnels non titulaires.
- 12. Protection sociale de membres des professions médicales et para-médicales rétribués à la vacation (octroi de congés payés).
- 13. Adoption des mesures concernant le travail à temps partiel des personnels titulaires communaux.

Enfin, le Conseil Municipal :

- 14. Majore le montant de l'encaisse maximum que la Directrice de la crèche municipale est autorisée à conserver.
- 15. Transforme un emploi de commis en emploi d'Agent principal, permettant l'avancement d'un agent à ce grade.

■
La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **MERCREDI 23 SEPTEMBRE à 21 heures.**

état civil

du 22 avril
au 15 juillet 1981

NAISSANCES DANS LES FAMILLES CLODOALDIENNES

Laurent DRUVENT - Aurore de CARVALHO - Valérie FIDALGO - Maxence COUSIN - Nabil RHOMARI - Catherine CARBALLO - Pamela MALONDA - Aurélie SCASSO - Céline MORAIS - Nadia AFSABI - Camille HECKER - Yves BATTAGLIOLA - Florence GUICHARD - Guillaume AJMARETTI - Sabrina-Amély CANTZLER - Faissal BEN MOHAMED - Stéphanie TENZA - Angélique FAUR - David GUZMAN-GUZMAN - Nicolas KOENIG - Olivier ROY - Céline BARUTEU - Juliette DEROUBAIX - Delphine BRIQUET - Diane GUIBÉ - Anne BLANCHARD (2^e jum.), Julia BLANCHARD (1^{re} jum.) - Amaury LEBEAU - Lisa MAIRE d'EGLISE - Flavie LÉONARD - Christophe DÉGOUTTE - Georg RÜTGEN - Hadrien PÉRIBÈRE - Hélène MANKOWSKI - Aldina ADRIAO - Christian GERHARDT - Matthieu PINEAU-VALENCIENNE - Andorah NIBERT - Natacha DANGOULOFF - Frédéric ROSSIGNOL - Charlotte SCHLUMBERGER - Laure BARON - François JUBERT - David BEAUCHOT - Maxime REYDELLET - Anne JELENSPERGER - Thibault HACHE - Marlène BONDIL - Emilie MARCQ - Barbara PINTO - Charlene LAVOIR - Romain FROISSART - Inès de la RUFFIE - Pierre MAROIS - Géraldine ARRAULT - Valérie MILORD - Aurélie PAUL - Adrien TURIN - Fabien PICHARD (1^{er} jum.), Frédéric PICHARD (2^e jum.) - Constance BORNETTE - Matthieu DESCHAMPS - Jean-François DECOUZ - Laure PAYET - Nathalie LHOEST - Philippe MEYER - Yannick MATHIEU - Thibaut CABRIÈRES - Alexandre CHAPPELLIER - Yolande CRESPIY - Guillaume MIZOULE - Marie-Julie BOURGEOIS - Juliette FOURNIER - Camille DELÉAGE - Audrey ROSEFORT - Gwenaelle MARCHAL - Guillaume BARBIER de la SERRE - Julien QUILICHINI - Eloïse VARIN - Mathieu BAUSSART - Naima TRICHA - Eva KOSTKA - Clément BARBOT - Laurence MAURIN - Virginie LAFEUILLE - Hélène PRADÈRE - Eric LEFEVRE - Thomas LIETARD - Tiphaine OLIVIER - Laurence JOËL - Arnaud VERHAEGHE - Anne-Victor RENAULT - Alexandra PONTE - Thomas ROUZÉ - Philippe BORGES GONCALVES.

MARIAGES

Guy HALFON & Marie-Geneviève HAGIMONT - Bertrand LECALLIER & Michaela PERITZ - Michel FILIEUL & Yolaine de CARROIS - Jean LECARDONNEL & Lise PROUSSAKOF - Denis de BOISSIEU & Sophie LAPILLONNE - Mamadou TOURÉ & Anne-Marie SARLIN - Patrick SIMONIN & Catherine ALSAC - Erich GAMBRELLE & Josette BABILLOT - Jean-Marc PIZANO & Brigitte DURAND - Christopher CALHOUN & Nelly COHEN - Jean-Luc LESUR & Marie LANDRY - Richard BÉRARDI & Martine SZYMCAK - Jean-Pierre MAURAND & Annick GUÉRAULT - Pierre TOCREAU & Anne-Christine GRUNOW - Didier FRANCAUX & Anne MAILLET - Christian BURIN des ROZIERS & Hélène de LUBERSAC - Jean-Luc GALEOTTI & Odile DELORME - Gérard MALINOWSKI & Brigitte MACEL - Eric VIENNE & Danielle MONIAT - Henri BAGATTO & Annie DEDENIS - Jean-Paul RAPOUD & Catherine GUÉDON - Dominique LÉLIAS & Françoise DALLOT - Michel PARIER & Dolorès ARBONA - Claude PROPOLIS & Françoise HÉMON - Guy COUTURE & Françoise VAURS - Jean-Etienne COSTA & Annie DEMAZET - Dominique CARON & Noëlle DELIRY - Jean LEPELLETIER & Constance CLERMONT - Christian LE TANNOU & Marie-Clotilde LEMONNIER - Gérard SUPAU & Clélia VENTURA - Bertrand BÉLINGUIER & Nathalie NÈGRE - Marc LEGENDRE & Nathalie CANTRELLE - Alain de ZORZI & Danièle CHATAIN - François BLACHÈRE & Catherine MAZEL - Michel FAUSTEN & Françoise CORBEL.

DÈCÈS

Marie COLOMB - Marie GOURGAND épouse METAYER - Marie LE TEIGNER Vve MICHEL - Laure VIVENOT Vve MIRGON - Perla BISTRÌ Vve ADJUBEL - François LAMOTTE - Raymond FOLLAIN - Henri FORGET - Yvonne HUSSON Vve PERRUCHOT - Marguerite JACQUETTE Vve CHURLET - Laure VINCKE Vve GLORIEUX - Marie PALAZ Vve THIERRY - Augustine DUMONTIER Vve ROUSSEAU - Jacques BROCARD - Jeanne BERNARD Ep. ARNAUD - Jean-Luc CABAYOT - Marie ROMAIN Vve LEBLANC - Charlotte LAVOIR - Paul GAGNÉ - Jacques PICQUENARD des LANDES - Michel NOCQUET - Jean DURIS - Marc MOREAU - Henri VASSEUR - Hélène MAGNIER Vve BARILLET - Marcelle GROSOS Vve DAVID - Angèle BÉNARD Vve VERDELET - Modeste MIRAMON - Julien MARTIN - Ersenn PLANSON - Anne OURSEL - Léonce MOREAU - Claude FAJGELES - Marcelle LEFORT Vve LANTY - Simone LANCIEN Vve LACOSTE - Marie BRIDET Ep. LIZON - Zsófia JANKOVICH Ep. MAURER - Alexandrine REMBLIÈRE Vve LAMATTE - Pierre DUMOUCHEL - René RIBAGA - Marie DAZORD Vve SABOT - Pauline RUEL Vve BONZON - Marie-Joseph LE COSE Vve LANEAU - Marie-Anne HERDHUIN Vve MOULIN.

le squash
le plaisir du jeu
l'efficacité
du sport

SQUASH-CLUB de St-Cloud



602.14.12

LE SQUASH-CLUB DE SAINT-CLOUD VOUS OFFRE :

6 courts climatisés - 2 saunas - 2 solariums
Bar - restaurant - boutique - club hi-fi

Galerie marchande des Bureaux de la Colline - SAINT-CLOUD

THOMSON

le meilleur de la technique

TELE - GOUNOD

17, RUE GOUNOD
92210 SAINT-CLOUD
602.45.18

télé - vidéo - radio
ménager - disques

la sécurité d'un grand nom

GRUNDIG

DANS LE CADRE PRESTIGIEUX
DU PARC DE SAINT-CLOUD

Le Grill de la Grande Gerbe

est à votre disposition. Tous les jours, toute l'année, pour les déjeuners. A partir du 1^{er} mai à fin septembre, dîners aux chandelles. Servi en plein air suivant la température. Grande terrasse ou salle confortable et raffinée.

Devis gratuit sur demande pour Lunchs, Cocktails, Séminaires, Banquets.
Entrées : Pont de Saint-Cloud par Grille d'Honneur.
Deuxième bassin circulaire en montant.
Autres entrées : Sèvres, Ville-d'Avray - Garches.

La Grande Gerbe - Parc de St-Cloud
Tél. 602.24.20 ou 602.27.41

Notre service location de cycles adultes et enfants : la velocypédie est ouverte également tous les jours.



**BANQUE NATIONALE
DE PARIS
à ST-CLOUD**

- Galerie Marchande des Bureaux de la Colline
du lundi au vendredi **602.14.79**
- 57-59, rue du Mont-Valérien
du mardi au samedi **771.89.40**
- 45, rue Gounod
du mardi au samedi **602.87.00**

LE CHAUFFAGE GAZ MODULABLE

BASE OU APPOINT
solution la plus ÉCONOMIQUE
la plus FIABLE



ENTREPRISE CIRASSE

602.41.49

72, rue Royale
à Saint-Cloud depuis 1830

**COURS DE DANSE
GYMNASTIQUE·RELAXATION
Enfants·étudiants·adultes**

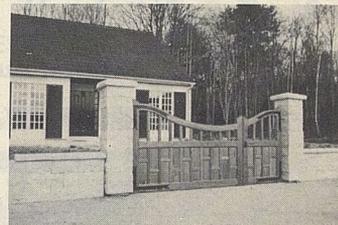


Jeanine Rosset·Christine Rosset
11 rue Coutureau·Saint-Cloud
602.20.37 - 741.29.72

BOIS et MENUISERIE de MONTRETOUT

Ets R. ROTHE

2, rue Joseph-Leguay
92210 SAINT-CLOUD
Tél. 771.83.57

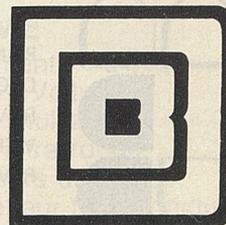


FABRICANT

VOLET A L'AMÉRICAIN - BARRES ET ÉCHARPES
PORTES INTÉRIEURES DE STYLE
ET A PETITS CARREAUX
PORTAILS DE CLOTURE

BOIS AU DETAIL découpe à vos mesures
AGGLO - CONTRE-PLAQUÉ - LATTES
MOULURES et TASSEAUX
Quincaillerie **BRICARD**
Produits pour isolation - Survitrage
MENUISERIE INDUSTRIELLE
Châssis de toiture
DÉPOSITAIRE « KAZED »
(fermé dimanche et lundi - Parking assuré)

BANQUE
de **BAECQUE BEAU**
votre Banque Privée
à **SAINT-CLOUD**



4, parc de Béarn

602 30.19
602 45.61

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES

15, rue de l'Eglise
92210 SAINT-CLOUD - Tél. 602 03.97
602 86.95

Permanence : dimanches et jours fériés
de 9 h à 12 h

6, rue Georges-Clemenceau
78002 VERSAILLES - Tél. 950 01.24

Paysagistes

créations
parcs et jardins
terrains de sports
entretien - élagage

Entreprise

A. CANTIN et Fils s.a.

13, rue Sevin-Vincent - 92 SAINT-CLOUD

Tél. 771.80.93 - 771.89.25

Qualification *** Catégorie V

ELECTRICITE GENERALE

Signalisation Lumineuse - Eclairage Public

s. a. r. l. **R. TRILA**

24, rue Bucourt

92210 SAINT CLOUD

Tél. 771 69.74

Agréé EDF et Qualifélec

PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE

Ent. Jean-Luc ROSSET

Tél. 602.20.37
Dom. 741.29.72

82, bd. de la République
92210 SAINT-CLOUD

Crédit Mutuel de Saint-Cloud



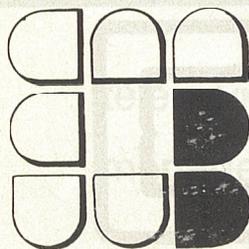
15, rue d'Orléans

Tél. 602.43.40

LES MUTUALISTES DE
SAINT-CLOUD AU SERVICE
DES CLODOALDIENS

DÉPOTS : INTÉRÊTS SUR
LIVRETS NETS D'IMPOTS

PRÊTS AUX PARTICULIERS



PEINTURE
DECORATION
RAVALEMENTS
VITRERIE
REVETEMENTS MURAUX

BALAC s. a.

138, rue Tahère

92 SAINT-CLOUD

771 83.42 - 771 82.84

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
DE L'ENTREPRISE

M. ESTEVES & Cie

S.A.R.L. au capital de 20.000 F

GÉRANT Constant DECAILLON

*Carrelage - Terrassement - Démolition
Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres*

LOCATAIRE-GÉRANT DE S.A. ESTEVES & Cie

143 ter, avenue Foch, SAINT-CLOUD - 771.08.53 - 771.86.83

H ENTREPRISE GENERALE DE MENUISERIE
charpentes - escaliers - agencements
UET s. a.

Tél. 602 43.67

13 et 15, rue de Nogent, 92210 Saint-Cloud

Hubert FAURIE

Artisan Peintre

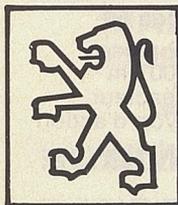
VITRERIE - PAPIERS PEINTS

134, rue de la Porte-Jaune - 92210 SAINT-CLOUD
Tél. 602.89.16

MENUISERIE - AGENCEMENT - CUISINE

C. DELAUNE

124, rue Tahère - SAINT-CLOUD
771.75.21



PEUGEOT

TALBOT

VEHICULES NEUFS - OCCASIONS SELECTIONNEES

LOCATIONS SANS CHAUFFEUR

MECANIQUE - TOLERIE - PEINTURE TOUTES MARQUES

Agréé Compagnies d'Assurances - Règlement direct

Spécialiste d'équipements de véhicules automobiles pour handicapés physiques



SAINT-CLOUD AUTOMOBILES

147, avenue Foch 92210 SAINT-CLOUD - Tél. : 771.83.80 +



DC 92

602.99.99

210 bd de la République
92210 Saint-Cloud

SERRURERIE

Clés tous modèles
Blindage de portes
Grille de protection
Volet métallique
Porte de cave en fer
Ouverture de porte
Pose de toutes serrures :
Fichet - Muel - Pollux - Picard
Coffre-fort

ELECTRICITÉ

Interphone immeuble et pavillon
Gâche électrique
Digi-clés
Petit dépannage

PLOMBERIE

Fuite d'eau
Branchement machine à laver
Chauffage central : gaz et mazout.

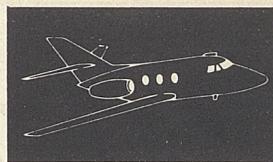
ALARME

Appartement - Pavillon
Magasin - Voiture
Centrale multizones
Barrière infra-rouge
Contacteurs de chocs
Transmetteur téléphonique

RCS Nanterre 310 499 637



**AVIONS
MARCEL DASSAULT**

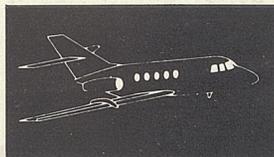


Falcon 10

6/7 places
3.500 km

Performances brillantes
vitesse - économie

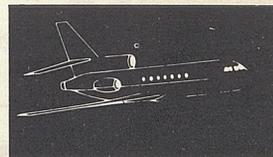
BREGUET AVIATION



Falcon 20

8/10 places
2.800 km

Vendu à
450 exemplaires



Falcon 50

10/12 places
6.500 km

Tri-réacteur
à long rayon d'action

LES MYSTERE-FALCON DE DASSAULT - UNE FAMILLE UNIQUE

LA FAMILLE FALCON EST VRAIMENT UNIQUE AU MONDE. BENEFICIANT DE LA TECHNOLOGIE DE POINTE DES AUTRES AVIONS DASSAULT-BREGUET, LES TROIS JETS D'AFFAIRES FALCON 10, FALCON 20 ET FALCON 50 VOLENT DANS 45 PAYS. CONCUS ET FABRIQUES COMME LES AVIONS DE LIGNE LES PLUS RECENTS, ILS SE SONT IMPOSES AUPRES DE CENTAINES DE CLIENTS, GOUVERNEMENTS OU SOCIETES.

Restaurant

Les Flamboyants

PRESTIGE DE LA CUISINE
VIETNAMIENNE ET CHINOISE

Ses Spécialités - Son cadre
Noces et banquets

Fermé le dimanche

17, rue du Docteur-Desfossez
92210 SAINT-CLOUD Tél. 602 23.36

(derrière la mairie et l'église de Saint-Cloud)



COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL
INSTALLATIONS SANITAIRES

Ets A. DURIN

76, avenue du Maréchal-Foch
Tél. 771 80.77

SAINT-CLOUD

Fläkt industrie

26, quai Carnot - 92212 Saint-Cloud
Tél. 602.05.73

Dépoussiérage, séchage, traitement de surfaces, récupération
d'énergie, épuration et traitement des gaz.



paul dahl

24, QUAI CARNOT, 92212 SAINT-CLOUD TEL. 602 70.45

EQUIPEMENTS DE FREINAGE A AIR COMPRIME
PIÈCES ÉLECTRIQUES POUR L'AUTOMOBILE



LE BUSPHONE

rependra

le mardi

15 septembre

602.84.84

Le Chapelin - Fretz



CRÉATION FLORALE

14, rue de l'Église 602.04.14
113, galerie de la Colline 602.23.67
SAINT-CLOUD

**MAISON DE LA PRESSE
JOURNAUX - PUBLICATIONS
J. Pleurdeau**

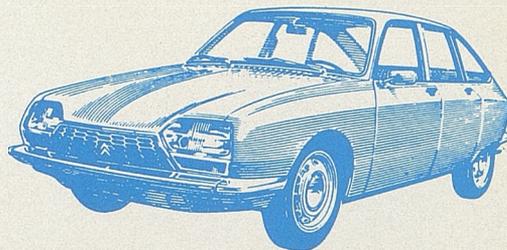
16, rue Royale, SAINT-CLOUD ☎ 602 04.12

Fläkt entreprise 26, quai Carnot
92212 Saint-Cloud

Matériels et installations de : ventilation, conditionnement d'air, dépoussiérage, tirage mécanique, désenfumage, récupération de chaleur, nettoyage central par le vide, transport d'ordures ménagères, récupération des déchets et toutes installations aérauliques. Bureaux régionaux à Besançon, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Paris, Reims.

**CITROËN
GARAGE MAGENTA**

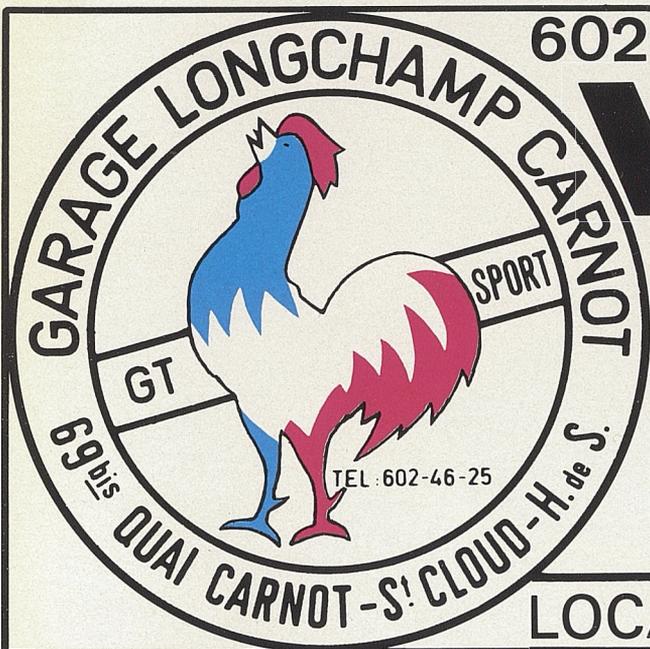
CARROSSERIE - TOLERIE - PEINTURE
1, bd de la République, 92210 SAINT-CLOUD - 602 59.95



MAGASIN EXPOSITION - ATELIER
4, bd du Général-de-Gaulle, 92380 GARCHES.
741.67.36

LOCATION SANS CHAUFFEUR

CITROËN ^ GS



602 46 25 AGENCE OFFICIELLE

**VOLVO
LANCIA
AUTOBIANCHI
LEYLAND**

LOCATION SANS CHAUFFEUR

& TOUTES AUTRES MARQUES :

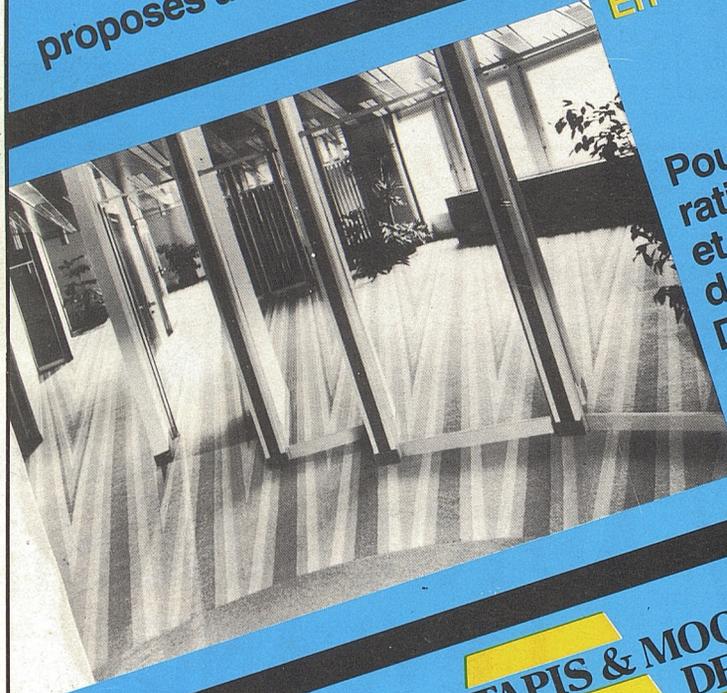
En votre Domicile :

Pour tout ce qui concerne
la haute décoration
de votre intérieur;
vos moquettes
vos tentures murales
vos tapis et singulièrement
vos tapis d'Orient, tous
proposés avec Expertise gracieuse



En votre Entreprise :

Pour tout ce qui concerne l'amélioration de l'isolation phonique et thermique par les revêtements de sols et de murs.
Décoration de vos bureaux, magasins, salles de conférence ou tous locaux d'Entreprise.



**TAPIS & MOQUETTES
DE FRANCE**

de vrais professionnels

- Siège social
- 5 Avenue Caroline
- SAINT-CLOUD 92210
- Tél. : 771.03.02
- Télex : 270.894

CONDITIONS SPÉCIALES POUR LES CLODOALDIENS